

Opera mundi *europa*

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

DANS CE NUMERO

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (P. 1-3)

Les industriels allemands face à la construction européenne

II - Un catalogue de regrets

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P.4-8)

La réforme du Fonds Social Européen ; Dépenses en faveur des réformes de structures agricoles ; Le développement de l'Association CEE-Turquie ; L'Association avec Malte ; Les aides financières aux Charbonnages ; Les importations d'hydrocarbures.

- EUROFLASH (P. 9-40)

Sommaire analytique, P. 9

Index alphabétique, P. 39

N° 575 - 4 Août 1970

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e

Tél. : 704.53.20 MUNDI-PARIS
Télex : 27 989

CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i>	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i>	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i>	André GIRAUD
<i>Service Informations</i>	Guy de SAINT CHAMAS
<i>Service Études et Documentation</i>	Alain-Yves BUAT
<i>Institutions Européennes</i>	Rudiger BARTHAUER
	Gabriela KAHLIG
	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

SIÈGE ET IMPRIMERIE SPÉCIALE D'OPERA MUNDI-EUROPE, 100, Av. Raymond Poincaré PARIS 16^e

Toute reproduction interdite, sauf accord.

Dépôt légal 3^e trimestre 1970

L E T T R E D E B O N N

Bonn. - Si, en règle générale, ceux des industriels allemands qui s'opposaient à l'intégration des Six, ont, au fil des ans, pratiquement perdu toute audience et si donc l'industrie allemande en tant que corps apparaît aujourd'hui foncièrement favorable à la construction européenne (voir notre "Lettre" n° 573), il ne faut tout de même pas se dissimuler que cette attitude est assortie d'un certain nombre de réserves.

C'est ainsi que, tout en appuyant les efforts de la Commission en matière d'harmonisation des systèmes fiscaux d'abord, puis du montant des charges fiscales frappant l'économie - seule manière, au demeurant, d'égaliser les conditions de la concurrence - on ne manque pas de s'élever contre ces efforts lorsque des intérêts particuliers, inévitablement différents d'une branche à l'autre, semblent devoir être lésés. Il est vrai que les critiques ainsi formulées sont politiquement dépourvues de toute force d'impact et semblent ainsi condamnées à se perdre dans le maquis des groupes d'intérêts. Et, en admettant même qu'elles soient prises en charge par un lobby particulièrement actif, il n'y a guère de risques que le gouvernement fédéral puisse s'en émouvoir dans la mesure où il a lui-même, dans son propre domaine d'action, sérieusement appliqué les mesures d'harmonisation fiscale et d'adaptation des conditions de la concurrence prescrites par les institutions de Bruxelles.

Pour ce qui est des efforts poursuivis par les pays membres pour l'établissement d'une politique conjoncturelle commune, ils sont observés ici avec un certain scepticisme. Ce n'est pas que les industriels refusent en lui-même l'objectif de cette politique, mais ils se méfient des tentatives de planification, souple ou contraignante, qui se rencontreront nécessairement dans cette voie, et dans lesquelles ils voient une menace pour la libre initiative des entreprises. Sur ce chapitre, le leit-motiv ne changera pas : dans le cadre du Marché Commun, chaque entreprise doit bénéficier du plus large droit d'initiative.

Quant au problème des tarifs douaniers, après avoir fait l'objet de vives discussions au début des années 1960, il a ensuite grandement perdu de son acuité. En tant que pays fortement exportateur d'articles manufacturés, la République Fédérale attache, par principe du prix à la libéralisation de tout le commerce extérieur. Par conséquent, tout ce qui est accompli dans cette direction - que ce soit à Bonn ou à Bruxelles - est assuré de l'appui complet de l'industrie.

Les chefs d'entreprise voient d'ailleurs dans l'existence de l'Union douanière entre les Six un fait manifestant sans ambiguïté, et a contrario pourrait-on dire, l'anachronisme et le danger de toute affirmation relative au bien fondé de politiques douanières nationales. Sur ce point, l'Association Fédérale de l'Industrie Allemande (BDI) est la première à répéter qu'en aucun cas ne saurait être remise en question la signification économique du Marché Commun, c'est-à-dire la création d'un vaste espace unifié se prêtant de façon certaine au jeu des investissements et des échanges et rendant possible, au moins à terme, la concurrence avec des économies de dimensions continentales comme celles des Etats-Unis et de l'Union soviétique.

En relation avec cette création, il faut souligner que les industriels sont loin de faire leurs reproches maintes fois exprimés dans l'opinion publique et faisant état des perpétuelles concessions arrachées à l'Allemagne Fédérale au nom de l'impératif européen. Ils admettent parfaitement au contraire qu'au moment de l'élaboration des Traités, par exemple, il a fallu que la France tienne compte de son agriculture et impose l'établissement d'une politique commune dans ce domaine. En revanche, ils critiquent aujourd'hui les erreurs de cette politique, qui les obligent à ne pas s'opposer aux concessions - totalement infondées du point de vue économique - que le gouvernement fédéral est contraint de consentir à ses propres agriculteurs avec l'augmentation artificielle des prix agricoles dans le Marché Commun.

Ils n'en espèrent pas moins qu'à la faveur d'une amélioration de leurs structures agricoles, la France et l'Italie seront en mesure d'accélérer leur développement industriel, de telle sorte que non seulement les liens de coopération interentreprises puissent se généraliser sur le plan communautaire, mais encore que les tendances protectionnistes rémanentes dans ces deux pays s'en trouvent définitivement endiguées.

En ce qui concerne l'élargissement du Marché Commun, c'est depuis l'origine que les industriels ont milité ici en sa faveur, en insistant notamment sur la nécessité de l'ouverture de négociations avec la Grande-Bretagne. Les principales organisations industrielles ont toujours souligné expressément la nécessité pour les éventuels nouveaux membres d'accepter dans sa totalité le Traité de Rome, mais il est clair que pour elles l'extension de la Communauté aux pays de l'Europe du Nord en particulier, est seule à devoir permettre à l'intégration de porter la plénitude de ses avantages économiques, jusqu'ici passablement lacunaires. En outre, au vu tout à la fois des expériences déjà faites sur les marchés tiers et de l'évolution des échanges germano-britanniques, la concurrence de l'industrie anglaise ne leur paraît pas devoir constituer un épouvantail.

Les relations entre la CEE et les Etats-Unis constituent évidemment un sujet de préoccupations. Particulièrement intéressés par le marché américain les industriels allemands savent fort bien que les courants néo-isolationnistes qui se développent actuellement aux Etats-Unis peuvent entraîner un durcissement des positions de part et d'autre. En la matière, l'une de leurs craintes est que la politique agricole commune, et surtout le transfert des excédents agricoles sur les marchés tiers, n'influence défavorablement les rapports commerciaux entre les deux rives de l'Atlantique. C'est pourquoi ils appuient à fond tous les efforts entrepris pour contrecarrer le développement de ces excédents.

Enfin, en matière technologique, on déplore ici que les projets de coopération qui ne cessent de s'amorcer dans le cadre de la CEE soient régulièrement mis en échec soit par des considérations nationalistes, soit par l'égoïsme, nullement sacré, de certaines entreprises, voire d'industries tout entières. Ce qui signifie que l'on s'efforce constamment de faire prévaloir dans ce domaine les considérations transnationales.

NDLR : En raison de la période des vacances, notre prochain numéro (576) sera daté du 25 août 1970

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LA REFORME DU FONDS SOCIAL EUROPEEN. - Il faudra sans doute attendre la fin 1970 pour voir le Fonds Social "new look" commencer à fonctionner. Après la session du Conseil des six Ministres des Affaires Sociales qui s'est tenu la semaine dernière à Bruxelles, les Représentants permanents doivent encore "polir" les grandes orientations dégagées par les Ministres et faire approuver le résultat de ce travail à l'occasion d'une nouvelle réunion du Conseil, sans doute fin septembre. La Commission élaborera alors des propositions précises de Règlement dont le Conseil devra débattre.

Les discussions progressent donc lentement. Rien d'étonnant à cela car il s'agit d'une part d'options économiques importantes et, d'autre part, d'une question de financement. Or, on sait de longue date que les sujets de cet ordre entraînent force discussions à Bruxelles. Quoiqu'il en soit, le Fonds Social Européen était devenu un instrument désuet, intervenant a posteriori pour rembourser aux Etats membres une partie des dépenses engagées pour toute une série d'actions (formation professionnelle, reclassement des travailleurs) cataloguées à l'avance : une caisse de péréquation en fait, jouant au léger avantage de l'Italie comme on en était convenu à la signature du Traité.

Selon la formule désormais retenue par le Conseil, le Fonds interviendra désormais a priori, ce qui constitue déjà un changement essentiel, et il financera deux types d'actions :

(1) Interventions rendues nécessaires par des mesures de politique communautaire (industrielle, agricole, commerciale, monétaire, information avec les pays tiers); c'est le Conseil qui décidera, cas par cas et à la majorité qualifiée; le Fonds acquiert ainsi une grande souplesse, ce qui peut lui permettre de devenir un outil efficace de la politique de l'emploi dans le cadre de la politique industrielle : c'était la thèse à la fois de la France et de la Commission.

(2) Interventions en faveur de certaines branches, régions, catégories professionnelles, mais ne résultant pas directement du fonctionnement du Marché Commun; il s'agit là d'une certaine façon de la prolongation des "anciennes" actions du Fonds. L'Italie y tenait pour avoir la certitude de garder le bénéfice du concours du Fonds dans les dépenses réclamées par son chômage structurel.

La moitié au moins des crédits disponibles reviendront aux interventions du second type au cours des cinq années à venir. Ensuite, à mesure que se développeront les politiques communautaires, les actions de la première catégorie devraient devenir prioritaires.

De quelle dotation disposera le Fonds ? Aucun chiffre n'a été avancé. Un fait est quasiment certain; on ne "descendra" pas au-dessous de \$ 50 millions par an. Pour l'instant, il n'est pas question de "plafond", soit que les Six ne se soient pas encore entendus sur un chiffre, soit qu'ils aient délibérément choisi, précisément, de ne pas "plafonner" les dépenses. En tout état de cause le plafonnement serait une erreur. Puisque les décisions appartiennent au Conseil, mieux vaudrait, pour que le nouveau système puisse remplir correctement le rôle qui lui est assigné, que le budget soit fixé chaque année. Pour 1971, il semble que les Six adopteront cette dernière formule.

LA HAUSSE DES PRIX CHEZ LES SIX. - Il est à craindre que, dans presque tous les pays membres, la hausse des prix n'atteigne 4,5 % à 6 % en 1970 : telle est une conclusion de la Commission dans son Rapport trimestriel sur la situation économique dans la Communauté. En effet, à en juger d'après la plupart des indicateurs disponibles, aucune modification notable des tendances conjoncturelles n'est à prévoir pour le second semestre 1970.

La faiblesse persistante de la demande extérieure s'accompagnera d'une vigoureuse expansion de la demande intérieure. Le développement de la consommation privée restera très rapide. Etant donné la propension à investir toujours vive des entreprises, il ne fait guère de doute que les dépenses effectives d'investissement continueront à augmenter fortement. Le danger est donc grand de voir persister les tensions en ce qui concerne les facteurs de production, les biens et services et, par conséquent, la hausse des prix. Le taux de croissance du produit brut de la CEE, en termes réels, peut être estimé pour l'année 1970 à 6 %.

Quant aux perspectives d'évolution conjoncturelle pour 1971, elles dépendent essentiellement du délai dans lequel la politique économique pourra assurer le rétablissement des équilibres fondamentaux. Au cas où l'expansion de la demande et la forte augmentation des coûts ne pourraient, dans un proche avenir, être suffisamment freinées, le risque serait réel de voir se développer, à plus longue échéance, un fléchissement prononcé de la conjoncture. Le plein emploi serait alors sérieusement compromis. Si, par contre, l'équilibre économique était restauré à bref délai dans les pays membres, il y aurait de bonnes chances de réaliser en 1971 un haut niveau d'emploi et une utilisation optimale des capacités techniques. Cette hypothèse correspondrait à un taux de croissance de 4,5 % du produit national brut en termes réels. Ainsi la lutte contre les tendances inflationnistes doit-elle rester la tâche prioritaire des Etats membres.

DEPENSES EN FAVEUR DES REFORMES DE STRUCTURES AGRICOLES. -

La Commission a décidé de concourir pour \$ 48 millions, au titre de la troisième tranche des crédits de l'année 1969 de la section "orientation" du FEOGA, au financement de 222 projets visant à améliorer les structures de production agricole dans la CEE. Sur les \$ 160 millions disponibles pour le financement de projets individuels pour 1969, la Commission avait déjà octroyé un montant de \$ 8,47 millions à 34

projets en 1969 et de \$ 45,43 millions à 180 projets en mars 1970. Le reliquat pour la quatrième tranche 1969 se monte maintenant à \$ 58 millions.

Le concours octroyé pour la troisième tranche se répartit comme suit :
Allemagne, \$ 13,5 millions (41 projets); Belgique, 3,7 (24); France, 10,6 (49); Italie, 16,2 (94); Pays-Bas, 3,9 (14). Parmi ces 222 projets, 144 concernent l'amélioration des structures de production et reçoivent ensemble un concours de \$ 29,8 millions, soit 62,1 % du total; 67 projets concernent l'amélioration des structures de commercialisation, soit 31,4 % du total; et 14 projets sont "mixtes".

Les secteurs traditionnels des travaux connexes au remembrement et aux mesures d'assainissement hydraulique ou d'irrigation ont bénéficié d'un concours important en Allemagne, en Belgique, en France et aux Pays-Bas. En Italie un effort particulier a été entrepris pour la rénovation des vignes, et pour la plantation d'oliviers. Toutefois, dans le secteur viti-vinicole, la Commission a veillé à ce que le concours octroyé n'entraîne pas une augmentation de la production et que les cépages plantés soient conformes à ceux recommandés par la législation nationale.

LE DEVELOPPEMENT DE L'ASSOCIATION CEE-TURQUIE. - L'association CEE-Turquie, concrétisée par l'accord d'Ankara, vient de franchir sa seconde étape avec le passage de la période dite "préparatoire" (qui a duré un peu plus de cinq ans) à la période dite "transitoire" (qui durera en principe 22 ans), qui doit elle-même déboucher sur une Union douanière intégrale, avec ce que celle-ci comporte en matière d'harmonisation des politiques agricole et économique.

L'accord entre la Communauté et le Gouvernement turc pour le franchissement de cette étape a été conclu la semaine dernière au cours d'un conseil d'association tenu à Bruxelles au niveau ministériel. Il doit se traduire dans un Protocole qui sera annexé à l'accord d'Ankara et auquel les deux parties devront encore donner force impérative.

Dès l'entrée en vigueur de ce protocole additionnel, la Communauté fera bénéficier la Turquie du régime intracommunautaire - suppression des droits de douane et des restrictions quantitatives - pour l'ensemble du secteur industriel. Des exceptions sont cependant prévues pour certains produits à base de coton. Pour sa part, la Turquie supprimera progressivement ses droits douaniers: en 12 ans pour une liste de produits représentant 55 % des exportations en provenance de la CEE; en 12 ans pour les autres produits industriels. De même les restrictions quantitatives seront levées en 22 ans, période qui permettra également à la Turquie d'adopter le tarif extérieur commun.

Sur le plan agricole, la Turquie adoptera - en 22 ans toujours - sa politique agricole pour pouvoir appliquer les mesures de la politique agricole des Six nécessaires à la libre circulation. Pour le moment, les deux parties se consentent

mutuellement un régime préférentiel comportant des avantages sensibles au profit de la Turquie, en ce qui concerne les agrumes, l'huile d'olive et le tabac, ainsi qu'une série de "petits produits".

Tout en prévoyant d'ores et déjà certains avantages pour les travailleurs turcs et leurs familles vivant dans la CEE, le protocole renvoie la libre circulation des travailleurs à une époque comprise entre la 12^e et la 22^e année de l'accord. Il prévoit également certaines dispositions en matière de droit d'établissement, de services, de transports et de rapprochement des politiques économiques.

Quant aux nouvelles dispositions financières, elles prévoient l'octroi à l'économie Turque d'une aide de \$ 195 millions pour une période expirant cinq ans et demi après la date de la signature du protocole financier additionnel. Ce crédit permettra le financement de projets d'investissements à des conditions spéciales : durée maxima de 30 ans; période de franchise d'amortissement pouvant aller jusqu'à 8 ans; taux d'intérêt non inférieur à 2,5 % l'an pour les projets à rentabilité "diffuse et éloignée" et à 4,5 % pour les projets à rentabilité "normale". Enfin, au cours d'application du protocole financier, la Communauté examinera la possibilité de compléter cette aide par des prêts de la B.E.I. sur ses ressources propres et aux conditions du marché, et dont le montant total pourrait atteindre \$ 25 millions.

L'ASSOCIATION AVEC MALTE. - Les négociations entre Malte et une délégation de la Commission en vue de la conclusion d'un accord d'association se sont terminées fin juillet à Bruxelles. L'accord conclu, qui doit encore être approuvé par le Conseil de Ministres des Six et par le gouvernement Maltais, prévoit la mise en place d'une Union douanière en deux étapes.

Au cours de la première étape (5 ans) la CEE réduira immédiatement ses droits industriels de 70 % (tout en prévoyant certaines exceptions, dont les textiles de coton, et en se montrant très sévère sur les règles d'origine), tandis que Malte abaissera progressivement de 35 % sa protection tarifaire. En matière agricole, le contenu de l'accord est insignifiant.

Etant donné la situation politico-militaire qui règne en Méditerranée, l'accord d'association (qui, à la différence de l'accord préférentiel, a une signification politique) avec Malte, qui occupe une position stratégique appréciée, déborde largement le simple problème des échanges. La discrétion que l'on observe ici à son sujet n'est peut-être qu'une preuve de plus de l'importance qu'il revêt. Désormais, Malte est "rattachée" à l'Europe des Six : la place n'est plus à prendre.

LES AIDES FINANCIERES AUX CHARBONNAGES. - Les aides versées en 1970 par les Etats membres à leur industrie charbonnière se sont élevées à u. c. 1,717 milliard, dont 1,319 à titre de compensation de charges sociales anormalement élevées et 398,3 millions d'u. c. au titre des articles 3 à 5 de la décision 3/65 de la Haute Autorité.

Les subventions à caractère social ont augmenté de 8,1 % par rapport à 1969 pour l'ensemble de la Communauté. En effet les déficits ne cessent de s'accroître en raison de la détérioration accélérée du rapport entre le nombre des cotisants et celui des bénéficiaires des prestations. En revanche, pour les aides accordées au titre des articles 3 à 5 de la décision 3/65, c'est-à-dire aides de rationalisation positive et négative ainsi qu'aides à la production à proprement parler, l'augmentation relativement forte qui les avait marquées de 1965 à 1969 ne s'est pas poursuivie en 1970. Pour l'ensemble de la Communauté, le total a baissé de 17,8 % par rapport à 1969 et de 15,6 % par tonne de production. Cette réduction est due à l'amélioration des ventes, bien que la situation financière des charbonnages ne se soit que très faiblement améliorée par rapport à 1969. En tout cas, les aides restent en deçà des pertes d'exploitation que l'on peut prévoir. Compte tenu de l'évolution des échanges intracommunautaires, des progrès de rationalisation et de l'amélioration des structures de production, la Commission estime donc qu'elles répondent aux critères de la décision 3/65.

LES IMPORTATIONS D'HYDROCARBURES. - Des divergences de vues entre les Etats membres sont apparues lors d'un premier examen de la proposition de la Commission concernant la communication à Bruxelles des programmes nationaux d'importation d'hydrocarbures en application de la politique communautaire de l'énergie telle qu'elle a été définie, dans ses grandes lignes, dans la "première orientation" de la Commission.

En effet, alors que la Commission avait demandé que cette communication soit ventilée selon les différentes entreprises importatrices - ce qui est le seul moyen pour elle d'avoir une connaissance préalable suffisamment exacte de la part de ces entreprises sur le marché communautaire - le Benelux et l'Italie sont résolument opposés à cette manière de faire et plaident en faveur d'une simple communication de chiffres globaux. En revanche, la France et, dans une certaine mesure, la République Fédérale soutiennent la position de la Commission. Cependant, comme ils l'avaient déjà fait valoir lors de la discussion de la proposition de la Commission concernant l'obligation de lui communiquer les projets d'investissements d'intérêt communautaire dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité, les Six ont été unanimes à soutenir que la question ne devrait pas être réglée par un Règlement du Conseil mais par une Directive, et que ce texte ne devrait pas prévoir d'amendes pour infraction à ses dispositions.

Les Six ont estimé finalement que les communications ne devraient pas être exigées des entreprises elles-mêmes, mais que les informations données par celles-ci devraient être centralisées par les gouvernements qui les communiqueraient ensuite à la Commission. L'obligation de communication des programmes d'importation ne devrait d'ailleurs pas porter sur les produits pétroliers compte tenu du très grand nombre d'importateurs, mais uniquement sur le pétrole brut. La Commission a d'ores et déjà cédé sur ce dernier point. Les experts gouvernementaux reprendront ces travaux en septembre afin de préparer un Conseil qui pourrait se tenir à l'automne.

E U R O M A R K E T

- P. 13 - ASSURANCES - Italie : AACHENER & MUNCHENER-FEUER VERSICHERUNGS développe sa succursale de Milan.
- P. 13 - AUTOMOBILE - Congo : Projets industriels de RENAULT - Grande-Bretagne : PEUGEOT s'installe à Londres - France : Augmentation des intérêts de FIAT dans CITROËN - Suisse : Prochaine association FIAT/CITROËN.
- P. 14 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne : PLAN & FORM est à capital suisse; PORTLAND ZEMENT-WERKE HEIDELBERG prend le contrôle de ZEMENTWERK "ILSE" - Belgique : Association franco-belge dans TERCA; STRABAG BAU ouvre une succursale à Anvers; Dissolution d'EUROFLAT. France : A.W. LETHEREN FRANCE est à capital britannique - Italie : WEILER ITALIA est d'origine allemande - Luxembourg : EUROPEENNE POUR LES REALISATIONS IMMOBILIERES absorbe PRIVÉE DE GERANCE - Pays-Bas : HOOGOVENS prend le contrôle de BOUWMATERIALEN "I. V. B."; et HOLLANDSCHE BETON GROEP celui de BOUWMIJ. LEEUWARDEN et VAN VLIET & VAN DULST ; Rapprochement PLOUM/NELISSEN GROEP/MELCHIOR/MARCEL MUIRES/WILMA.
- P. 16 - CHIMIE - Allemagne : B.A.S.F. prend 25 % dans RÖHM & HAAS - Belgique : Projets industriels de KANEGAFUCHI CHEMICAL INDUSTRY - France : DOW CORNING se défait de ses intérêts dans INDUSTRIELLE DES SILICONES; Concentrations au profit de GENERALE DES ENCREES et de LABORATOIRES DE CARBO-SYNTHESE - Italie : Association ANIC/MONTEDISON dans CHIMICA DEL TIRSO.
- P. 17 - COMMERCE - Allemagne : OCEANIC SHIPSTORES est à capital américain - Italie : KREBA ITALIANA est d'origine yougoslave - Pays-Bas : S.H.V. devient actionnaire de STEMMLER-IMEX et de HANDELMIJ. ATHINA.
- P. 17 - CONSEIL ET ORGANISATION - Allemagne : LODGE SERVICE (HOLDINGS) s'installe à Düsseldorf - France : LA MURE devient actionnaire de SETEM.
- P. 18 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne : EMESCO DENTAL transforme en filiale sa succursale de Brême ; MOULINEX ferme sa filiale de Cologne - Autriche : HUTO MAGNETO SERVICE est filiale de ROBERT BOSCH - Belgique : Projets industriels de ROBERT BOSCH - Turquie : ROBERT BOSCH s'installe à Bursa. - France : S.M.C. (FRANCE) est filiale de SEALED MOTOR CONSTRUCTION.
- P. 19 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne : FERODO Ltd s'installe à Wiesbaden; Association germano-américaine dans KNORR-BREMSE-BOWLES FLUIDIOS ; Association anglo-allemande dans PIERBURG LUFTFAHRGERATE UNION - Autriche : MASCHINEN IMPORT- & EXPORTGESELLSCHAFT est à capital allemand - Belgique : Association belgo-canadienne dans AUTOMATED

PARKING & STORAGE BELGIUM - France : TECALEMIT passe sous le contrôle de BANEXI ; Concentration au profit de TECNOMA - Yougoslavie : Les accords COSTAN REFRIGERAZIONE/SOKO.

- P. 20 - EDITION - Allemagne : MONDADORI s'installe à Munich - Belgique : LIBRAIRIE MARCEL DIDIER s'installe à Bruxelles - France : Concentration au profit d'EDITIONS DU ROND POINT - Italie : ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE devient actionnaire de FABBRI.
- P. 21 - ELECTRONIQUE - Allemagne : R. & HOPT passe sous le contrôle de GENERAL TELEPHONE & ELECTRONICS ; SPRAGUE ELECTRIC s'installe à Rheydt ; WINCHESTER ELECTRONICS ouvre une succursale à Heilbronn ; MEDTRONIC s'installe à Wiesbaden ; ELEKTRONIK-SYSTEM devient majoritaire dans FLUG ELEKTRONIK - Belgique : GENERAL AUTOMATION s'installe à Bruxelles - France : LEACH s'installe à Vittersbourg/Moselle - Réalisation des accords GENERAL ELECTRIC/HONEYWELL ; ASTRODATA ferme sa filiale de Montreuil-sous-Bois/Seine-St-Denis - Italie : Concentration au profit d'ISTRUMENTI DI MISURA C.G.S. ; MATERIAUX SPECIAUX POUR L'ELECTRONIQUE ouvre une succursale à Milan - Grande-Bretagne : Les accords CIE INTERNATIONALE POUR L'INFORMATIQUE/INTERNATIONAL COMPUTERS - USA : Les accords CIE INTERNATIONALE POUR L'INFORMATIQUE/CONTROL DATA.
- P. 24 - ENGINEERING - Belgique : Constitution définitive de BEKAERT STANWICK - France : Les accords WESTERN MARINE ELECTRONICS/ETS CORSET.
- P. 24 - FINANCE - Allemagne : AMERICAN FUND INFORMATION représente AMERICAN INVESTORS FUND - Australie : BANQUE DE L'INDOCHINE ouvre un bureau à Sydney - France : Concentration au profit de DIELETTE-STE D'ETUDES TECHNIQUES & FINANCIERES ; EUROGESTOR est filiale d'EUROFINANCE ; SUEZ prend 13 % dans GLACIERES DE PARIS ; SUEZ et FRANCAISE DES PETROLES deviennent actionnaire d'AUXILIAIRE DE NAVIGATION ; FRANCAISE POUR LE TRAITEMENT DES INFORMATIONS FINANCIERES est filiale de DAFSA ; FAULKNER, DAWKINS & SULLIVAN ferme sa filiale de Paris ; AUXILIAIRE D'INVESTISSEMENTS & D'ORGANISATION devient actionnaire de GENERAL D'ELECTRICITE et d'ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE ; CIE BANCAIRE prépare l'intégration d'OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & DE VALEURS MOBILIERES et de COFICA. Italie : Concentration au profit de CASSA RURALE & ARTIGIANA DI TREVIGLIO ; NAZIONALE SVILUPPO IMPRESE INDUSTRIALI devient actionnaire de CABOTO et de LA FONDIARIA VITA ; Concentration au profit d'ITALIANA FINANZIAMENTI INDUSTRIALI - Luxembourg : LAZARD FRERES prend 40 % dans INTERNATIONAL INVESTMENT ASSOCIATES ; Création de GENERAL FUND (INTERNATIONAL) et de GENERAL FUND (ITALY) ; Création de CONDOTTE INTERNATIONAL HOLDING ; Les apports d'IRANIAN SELECTION TRUST à LUXEMBOURG SELECTION - Suisse : KREDIETBANK s'installe à Genève.

- P. 28 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - France : Rapprochement LESIEUR/UNIPOL dans le cadre de COMMERCIALE SEVRES-BELLEVUE; Association GENERALE SUCRIERE/CIE DU NORD dans G.S. NORD - Pays-Bas : NEWGRAIN Ltd s'installe à Amsterdam.
- P. 29 - METALLURGIE - Allemagne : KALI CHEMIE se défait de sa participation dans HERAEUS-CHRIST - Autriche : WÜRTEMBERGISCHE METALLWAREN-FABRIK simplifie ses intérêts à Innsbruck ; Réorganisation du capital de METALLWERK PLANSEE - Belgique : Association franco-belge dans CHATILLON-LONGTAIN - France : SILVER EUREKA prend 26 % dans CHENI; Concentration au profit de METAFRAM - Pays-Bas : Répartition des intérêts dans ANACONDA N.V.; LIPS & GISPEN prend le contrôle de SEDES STALEN-MEUBELENFABRIEK.
- P. 31 - PAPIER - Belgique : WIGGINS TEAPE prend 50 % dans PAPETERIES DE VIRGINAL - Italie : Les accords PAPIERFABRIEK GENNEP/UNIONE CARTERIA & CARTOTECNICA ITALIANA.
- P. 31 - PARFUMERIE - Allemagne : FARBWERKE HOECHST accroît ses intérêts dans HANS SCHWARZKOPF - France : LANVIN CHARLES OF THE RITZ développe sa filiale de Levallois-Perret.
- P. 32 - PETROLE - Italie : PHILLIPS PETROLEUM se défait de ses intérêts dans PHILLIPS FINA.
- P. 32 - PHARMACIE - Italie : SEBER-PRODOTTI VETERINARI & ZOOTECNICI est filiale d'I. S. F.
- P. 32 - PLASTIQUE - Allemagne : ROBEN PLASTICS est à capital néerlandais; MODULEX est à capital danois - France : I. T. E. IMPERIAL prend le contrôle absolu de FLEXOGER ; Les apports d'ETERNIT à STE DE TRANSFORMATIONS CHIMIQUES & PLASTIQUES.
- P. 33 - PUBLICITE - France : DIE WERBE simplifie certains intérêts - Italie : Constitution définitive d'INFRATEST ITALIANA.
- P. 34 - TABAC - Pays-Bas : GALLAHER négocie la prise du contrôle de GEBR. VAN SCHUPPEN'S RITMEESTER.
- P. 34 - TEXTILE - Allemagne : READY MADE s'installe à Rheydt - France : Concentration au profit de MECATEX - Italie : Association ANIC/CHATILLON dans MANIFATTURA DEL BASENTO.

- P. 35 - TOURISME - France : Concentration au profit de SOVEGAC - Pays-Bas : Constitution définitive d'EUROPEAN HOTEL CORP. (E.H.C.) N.V.
- P. 35 - TRANSPORTS - Allemagne : DEUTSCHE BANK se défait d'une partie de son contrôle sur HAPAG - France : Dissolution d'OFFSHORE MARINE SERVICE FRANCE - Pays-Bas : S.H.V. prend le contrôle absolu d'UNIT-CENTRE.
- P. 36 - VERRE - Italie : SAINT GOBAIN-PONT-A-MOUSSON concentre certains intérêts au profit de LUIGI FONTANA & C°.
- P. 37 - DIVERS - Autriche : ROSENTHAL (orfèvrerie, porcelaine) s'installe à Neuzeug/Steyr - Belgique : WORLD TRADE CENTER devient actionnaire de BELGIAN ORGANIZING CENTRE (congrès, colloques) - France : WIRACO (seconde du nom) est à capital suédois (déchets industriels) ; D.W. PHILLIPS INTERNATIONAL (prestation de services) dissout MISTER MINIT SERVICES - Pays-Bas : Une licence FLEXO PLYWOOD INDUSTRIES (panneaux "Cargo") pour VAN DER GIESSEN- DE NOORD.

ASSURANCES

(575/13) La succursale à Milan (cf. N° 515 p. 17) du groupe d'Aix-la-Chapelle AACHENER & MÜNCHENER-FEUER VERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT (cf. N° 571 p. 18) a été autorisée à exercer son activité dans les branches "Incendie, "Accident", "Vol" et "Responsabilité civile". Le groupe allemand s'était lié début 1969 par un accord de représentation réciproque avec le groupe CIA DI ASSICURAZIONE DI MILANO SpA (cf. N° 571 p. 19), et il avait en conséquence ouvert cette succursale auprès de celui-ci.

Le groupe italien est également lié depuis 1969 avec la filiale à Amsterdam SCHADEVERZEKERINGGROEP NEDLLOYD N.V. du groupe NEDERLANDSCHE LLOYD N.V. (cf. N° 571 p. 18), et celle-ci a de même ouvert une succursale (cf. N° 518 p. 18) auprès de lui.

AUTOMOBILE

(575/13) Poursuivant l'installation de son réseau commercial à l'étranger - filiales en Belgique, République Fédérale, Italie, Suisse, etc ... (cf. notamment N° 564 p. 16) - le groupe PEUGEOT SA de Paris (cf. N° 568 p. 27) s'apprête à former une filiale en Grande-Bretagne, PEUGEOT UNITED KINGDOM (P.U.K.) Ltd. Opérationnelle début 1971, celle-ci coordonnera les activités de ses concessionnaires locaux et elle en accroîtra le nombre grâce à la désignation de nouveaux agents dans différentes régions du pays.

(575/13) Les autorités françaises ont donné leur approbation à l'augmentation par le groupe FIAT de Turin (cf. N° 574 p. 15) de sa participation chez le constructeur CITROEN SA (Paris) : l'opération s'effectuera au travers d'une compagnie de portefeuille à former en France pour porter les intérêts de FIAT et de la CIE GENERALE DES ETS MICHELIN (MICHELIN & CIE) Sca de Clermont-Ferrand (cf. N° 570 p. 36) dans CITROEN (ensemble 53 %) et qui sera contrôlée 49/51 par les deux partenaires.

CITROEN, dont la famille Berlier reste actionnaire directe pour 7,1 %, coiffe notamment la SA DES AUTOMOBILES CITROEN (automobiles et petits véhicules industriels), la STE COMMERCIALE CITROEN SA (vente des fabrications de la précédente) et la compagnie AUTOMOBILES BERLIET SA de Lyon (véhicules lourds).

FIAT envisage par ailleurs la constitution en Suisse, en association avec CITROEN, d'une affaire chargée de coordonner les politiques de recherche, industrielle et commerciale des deux partenaires.

(575/14) Il entre dans les intentions de la REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA de Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine (cf. N° 574 p. 14) d'ériger au Congo-Kinshasa une usine de montage (d'une capacité de 12.000 unités/an) et de fabrication de pièces détachées. Dans le pays, le groupe dispose déjà d'une filiale commerciale RENAULT CONGO SA.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(575/14) Des intérêts britanniques portés notamment par M. Arthur William Letheremont été à l'origine de l'entreprise de bâtiment et de travaux publics A.W. LETHEREN FRANCE Sarl (St Omer/P. de C.) au capital de F. 20.000, dont le gérant est M. A.W. Letheren.

(575/14) Une association paritaire entre les entreprises de travaux publics française ETS ALPHONSE DELECOURT & FILS Sarl (Marcq-en-Baroeul/Nord) et belges OSTYN MARKE N.V. (Marke) ainsi que STEENBAKKERIJEN VAN BIERVLIET N.V. (Zoonebeke) a donné naissance en Belgique à la firme de transformation et vente de matériaux de construction TERCA N.V. (Courtrai) au capital de FB 1,2 million, que préside, vice-préside et dirige MM. Josef Ostyn, Michel Delos et Jacques Gontier-Versailles respectivement.

(575/14) La firme suisse de conseil en architecture, décoration ainsi qu'aménagements intérieurs et extérieurs pour habitations, magasins, expositions, foires, etc ... PLAN & FORM SA (Lugano) a commandité à Berlin la firme PLAN & FORM & C° KG, que dirigent MM. Horst Lenberger et Manfred Rose.

(575/14) L'entreprise de génie civil STRABAG BAU AG de Cologne (cf. N° 477 p. 23) a ouvert à Anvers une succursale dont les directeurs sont MM. Werner Haustein et Erich Frystatzki.

La fondatrice (capital de DM 8,4 millions), affiliée pour 30 % à la compagnie BASALT AG de Linz/Rhein (groupe OPPENHEIM), dispose d'une filiale à Chur/Suisse, ENGINEERING & EQUIPMENT GmbH, d'une autre à Luxembourg, INTERNATIONALENGINEERING, ainsi que d'une participation de 49 % aux Etats-Unis dans la compagnie S.B. INTERNATIONAL Inc. (Washington/D. C.)

(575/14) La STE EUROPEENNE POUR LES REALISATIONS IMMOBILIERES SA de Bruxelles a négocié l'absorption de sa filiale de Luxembourg STE PRIVEE DE GERANCE SA (capital de F. Lux. 1 million).

(575/15) Des intérêts allemands portés par MM. Peter A. Marx (Langenlonsheim) et Herbert Holzberger (Bingen/Rhein) ont été à l'origine à Milan de la firme WEILER ITALIA Srl (capital de Li. 0,5 million), qui se consacrera aux équipements de fabrication d'éléments en béton précontraint.

(575/15) Le groupe sidérurgique néerlandais KON. NED. HOOGOVENS & STAALFABRIEKEN N.V. d'Ijmuiden (cf. N° 574 p. 35) a renforcé ses intérêts dans le secteur des matériaux de construction en prenant à Zwolle le contrôle de la firme commerciale IN- & VERK VERKOOPKANTOOR VOOR BOUWMATERIALEN "I.V.B." qui, animée par M. J. Zwart, occupe quelque 80 personnes.

Le groupe avait déjà dans cette spécialité une filiale à Utrecht, VEREENIGTE UTRECHTSCH E IJZERHANDEL N.V. (cf. N° 535 p. 35).

(575/15) Le groupe cimentier allemand PORTLAND ZEMENTWERKE HEIDELBERG AG (cf. N° 558 p. 21) a sensiblement renforcé ses capacités en prenant à Paderborn le contrôle de l'entreprise ZEMENTWERK "ILSE" FRIEDRICH WILHELM MOHN (marque "Ilse-Fit"), dont la capacité annuelle s'élève à 40.000 t.

(575/15) Le HOLLANDSCHE BETON GROUP N.V. de Rijswijk/Z.H. (cf. N° 562 p. 18) a négocié un élargissement de ses intérêts avec la prise du contrôle : (1) de la filiale BOUWMAASTSCHAPPIJ LEEUWARDEN N.V. (Leeuwarden) du groupe AANNEMINGSBEDRIJF J. MARTENS N.V. (Leeuwarden), qu'il intégrera à sa filiale INTERVAM N.V. de La Haye (cf. N° 515 p. 18); (2) du groupe d'entreprises générales VAN VLIET & VAN DULST'S BOUWBEDRIJF N.V. de Rotterdam (cf. N° 251 p. 18).

(575/15) Cinq entreprises néerlandaises de génie civil de la province de Limbourg, réalisant ensemble un chiffre d'affaires de Fl. 450 millions, ont négocié un regroupement.

Il s'agit de PLOUM VERENIGDE BEDRIJVEN N.V. de Kerkrade (cf. N° 509 p. 28), J.P.A. NELISSEN GROEP N.V. de Haarlem (cf. N° 531 p. 39), MELCHOR VERENIGDE BEDRIJVEN N.V. de Maadtricht (cf. N° 391 p. 19), HANDELS & EXPLOITATIE MIJ. MARCEL MUIJRES N.V. de Sittard (contrôlée par la compagnie MARCEL MUYRES AANNEMINGSBEDRIJF N.V. - cf. N° 498 p. 22) et WILMA AANNEMINGSMIJ. N.V. de Weert (cf. N° 528 p. 11).

(575/15) La STE POUR L'EXPORTATION DES SUCRES SA (cf. N° 574 p. 31) et la STE DE CULTURE & DE FINANCEMENT SA (cf. N° 344 p. 24) d'Anvers, la société TERREBOIS SA de Bruxelles (cf. N° 325 p. 21) et la compagnie D.P.R. HOLDING SA de Luxembourg ont procédé à la dissolution de leur filiale paritaire à vocation immobilière EUROFLAT SA de Bruxelles (capital de FB 20 millions).

CHIMIE

(575/16) Confirmant son intention (cf. N° 569 p. 20) de rassembler ses intérêts dans le domaine des silicones au sein de la STE INDUSTRIELLE DES SILICONES-SISS SA (Paris), le groupe RHONE POULENC SA (cf. N° 571 p. 24) y a repris à la compagnie DOW CORNING CORP. de Midland/Mid. - filiale commune des groupes DOW CHEMICAL C° (Midland) et CORNING GLASS WORKS C° (Corning/N.Y.) - sa participation de 40 % et il en a ainsi le contrôle absolu : 40 % à travers USINES CHIMIQUES RHONE POULENC (cf. N° 558 p. 28) et 60 % à travers PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY SAINT-GOBAIN SA (sa filiale à 51 %).

(575/16) L'entreprise pétrochimique japonaise KANEGAFUCHI CHEMICAL INDUSTRY (Osaka) se propose d'ériger prochainement en Belgique (Geel-Anvers) une usine qui réclamera un investissement de FB 780 millions et emploiera 100 personnes environ.

(575/16) Le groupe B. A. S. F. -BADISCHE ANILIN- & SODA FABRIK AG de Ludwigshafen (cf. N° 573 p. 26) a pris à Darmstadt une participation de plus de 25 % dans le groupe de produits auxiliaires pour détergents, cuirs textiles, produits métacryliques, plastiques et chimico-pharmaceutiques ROHM & HAAS GmbH (cf. N° 560 p. 23).

Transformé en RÖHM GmbH (capital de DM 60 millions), celui-ci, qui demeure contrôlé par la famille du Dr. Otto Röhm, a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires consolidé de DM 323,5 millions; il possède des intérêts dans 29 sociétés dans le monde (cf. N° 542 p. 39), et notamment en Espagne, Suède, Italie, Canada, etc ...

(575/16) Les firmes françaises de peintures, vernis, encres, etc ... LES PEINTURES & VERNIS KER-ETS AUSCHER SA et GENERALE DES ENCREES SA, toutes deux de Domont/Val d'Oise, ont négocié une fusion par apport de l'ensemble de leurs actifs - évalués (bruts) à respectivement F. 2,6 et 1,3 millions - à la société GENERALE DES ENCREES SA (seconde du nom), en voie de formation à Domont au capital de F. 2,3 millions.

(575/16) Les liens unissant la filiale ANIC SpA (cf. N° 558 p. 23) du groupe public de Rome E. N. I. -ENTE NAZIONALE IDROCARBURI SpA au groupe de Milan MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA (cf. infra "Textiles", ont été resserrés par la création à Nuoro d'une filiale chimique commune, CHIMICA DEL TIRSO SpA (capital de Li. 1 million), où la première est majoritaire à 51 %.

(575/17) L'entreprise chimique de Paris LABORATOIRES DE CARBO-SYNTHESE SA a négocié l'absorption de la société CHIMIE SYNTHESE SA (La Garenne Colombes/Hts-de-Seine) dont elle a repris la raison sociale; simultanément, en rémunération d'actifs évalués (bruts) à F. 2,1 millions, elle a porté son capital à F. 1,2 million.

La société absorbée (capital de F. 1,25 million) était affiliée pour 16,61 % et 28,56 % respectivement à la BANQUE WORMS SA de Paris (cf. infra "finance") et à la compagnie FABRIQUES DE PRODUITS CHIMIQUES DE THANN & DE MULHOUSE SA (Thann/Ht Rhin), membre (à travers la compagnie PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN SA) du groupe RHONE POULENC SA (cf. supra p. 16).

COMMERCE

(575/17) Des intérêts américains portés par M. Emmanuel Owusu (Brooklyn/N. Y.) ont été à l'origine à Brème de la firme d'import-export d'équipements et installations pour armement naval OCEANIC SHIPSTORES GmbH (capital de DM 20.000).

(575/17) Le groupe d'Utrecht S.H.V.-STEENKOLEN-HANDELSVEREENIGING N.V. (cf. N° 561 p. 20) a négocié la prise d'une participation importante, mais minoritaire, dans la société d'import-export de matériels des pays de l'Est STEMMLER-IMEX N.V. d'Hilversum (cf. N° 462 p. 26) et dans sa compagnie-soeur HANDELMIJ. ATHINA N.V. (cf. N° 435 p. 24) dont M. B.C.E. Spee, représentant S.H.V., a été nommé vice-président.

(575/17) Des intérêts yougoslaves représentés par M. Vladimir Jurkovic ainsi que le holding suisse KREBA-HOLDING ZURICH AG (créé début 1970 au capital de FS 100.000) ont été à l'origine à Milan de la firme d'import-export et représentation KREBA ITALIANA Srl (capital de Li. 550.000).

CONSEIL ET ORGANISATION

(575/17) Le groupe de Londres LODGE SERVICE (HOLDINGS) Ltd (cf. N° 482 p. 21) a installé une filiale à Dusseldorf, LODGE SERVICE GmbH (capital de DM 20.000), qui, avec pour gérants MM. J.S. Lodge (Londres) et A.G. Wierenga (Soest), a pour objet la prestation de tous services et conseils aux magasins de détail et gros en matière de gestion de stocks.

La fondatrice est présente depuis fin 1968 chez les Six avec une filiale à Amsterdam, LODGE SERVICE (NEDERLAND) N.V.

(575/18) La compagnie de portefeuille LA MURE SA de Paris (cf. N° 523 p. 18) s'est assurée une participation minoritaire mais importante dans la SETEM-STE D'ETUDE & DE TOPOMETRIE POUR L'EQUIPEMENT DES METROPOLES SA (Paris). Au capital de F. 100.000, celle-ci, que préside M. Jean-Claude Bonnelles, est spécialisée dans les études d'équipements urbains ou industriels, de tracés d'autoroutes, de canaux, d'oléoducs, etc ...

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(575/18) L'entreprise britannique d'équipement de chauffage central, pompes, moteurs électriques, etc ... SEALED MOTOR CONSTRUCTION C° Ltd de Bridgwater/Somerset (cf. N° 278 p. 24) a enrichi ses intérêts en Europe - une filiale en République Fédérale S. M. C. - PUMPEN GmbH (Bochum) - en constituant à Drancy/Seine-St-Denis la société de vente S. M. C. (FRANCE) Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Jacques Hambursin.

(575/18) La filiale d'appareils et instruments dentaires EMESCO DENTAL C° (New York) du groupe de Los Angeles TELEDYNE CORP. (cf. N° 572 p. 27) a transformé sa succursale de Brême en filiale sous le nom d'EMESCO DENTAL C° GmbH (capital de DM 20.000) et la direction de MM. William Getz (Chicago) et Günther Steinmeyer (Brême).

(575/18) Le groupe électrique et électronique de Stuttgart ROBERT BOSCH GmbH (cf. N° 560 p. 18) a pris trois initiatives destinées à renforcer ses intérêts industriels à l'étranger : (1) installation en Belgique (Tirlemont/Brabant) par une filiale en cours de constitution, d'une usine de composants électriques ainsi qu'accessoires automobiles et industriels devant occuper, à pleine capacité (1975), quelque 2.000 personnes après un investissement global (en trois étapes) de FB 1,2 milliard; (2) création à Vienne d'une filiale de même spécialité, HUTO MAGNETO SERVICE & HANDELS GmbH (capital de Sh. 3 millions), dirigée par M. Hans Höffer; (3) formation en Turquie de l'entreprise d'appareillages ROBERT BOSCH TÜRK SANAYI A.S. (Bursa) qui, contrôlée à 60 %, sera opérationnelle en 1972 avec 250 ouvriers.

(575/18) Après s' être récemment (cf. N° 547 p. 21) donné une filiale de promotion commerciale en République Fédérale, MOULINEX MARKETING GmbH (Pforzheim) au capital de DM 6 millions, le groupe français de petits appareillages électro-domestiques MOULINEX SA (Bagnolet/Seine-St-Denis) a procédé à la dissolution de celle qu'il avait créée en 1965 à Cologne, MOULINEX ELEKTROHAUSHALTSGERÄTE GmbH, et il en a nommé M. Heinrich Brühl liquidateur.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(575/19) Membre du groupe britannique TURNER & NEWALL Ltd (Manchester) , l'entreprise de joints de friction mécaniques, freins et accessoires de roulements FERODO Ltd de Chapel-en-le-Frith/Derby (cf. N° 563 p. 23) est désormais présente en République Fédérale avec une filiale à Wiesbaden, FERODO GmbH (capital de DM 20.000), dirigée par MM. Brian George Hill, K. L. Whiteley et P. M. Howlett.

(575/19) Les liens unissant en République Fédérale la compagnie américaine BOWLES ENGINEERING C° (Silver Springs/Md.) et le groupe de Munich KNORR-BREMSE GmbH (cf. N° 547 p. 24) ont été resserrés avec la création d'une filiale paritaire, KNORR-BREMSE-BOWLES FLUIDIOS GmbH (Munich) au capital de DM 0,5 million, où le partenaire américain est représenté par sa filiale BOWLES FLUIDIOS Corp. (Silver Springs).

Spécialisée dans la mécanique de fluides et ses applications en mécanique hydraulique, la nouvelle affaire est dirigée par M. Uebel Alexander.

(575/19) Une association 60/40 nouée à Schaerbeek-Bruxelles entre les hommes d'affaires canadien Thomas Bright (Ottawa/Ont.) et belge Maurice Zeegers-Jourdain (Crainhem) a donné naissance à la firme de négoce d'appareils de manutention, stockage et équipements de parking AUTOMATED PARKING & STORAGE BELGIUM Sprl (capital de FB 250.000), que gère le premier.

(575/19) L'entreprise allemande de systèmes d'injection, pompes et d'alimentation pour moteurs ALFRED PIERBURG, AUTO- & LUFTFAHRT-GERÄTEBAU KG (Neuss) a conclu une association avec les groupes JOSEPH LUCAS (INDUSTRIES) Ltd de Birmingham (cf. N° 553 p. 24) et ROBERT BOSCH GmbH de Stuttgart (cf. supra p. 18) pour la fabrication à Neuss/Rhld. de pompes et carburateurs pour avions.

Le cadre en sera une filiale commune, P. L. U. -PIERBURG LUFT-FÄHRGERÄTE UNION GmbH (capital de DM 10 millions), où la firme de Neuss sera majoritaire à 51 % , le solde étant réparti 34/15 entre les partenaires britannique et allemand.

(575/19) Des intérêts allemands portés par M. Egen Kruck (Francfort) ont été à l'origine à Vienne de l'entreprise de négoce de machines MASCHINEN IMPORT- & EXPORTGESELLSCHAFT mbH (capital de Sh. 100.000), dont les gérants sont MM. Hans Uteschill (Vienne) et E. Kruck.

(575/20) Un accord de collaboration réciproque dans la technique du froid ainsi qu'équipements et outillages pour vitrines réfrigérantes a été conclu entre la firme de Turin COSTAN REFRIGERAZIONE SpA et le conglomérat mécanique yougoslave SOKO de Mostar (cf. N° 562 p. 22).

Dirigé par M. Ivan Sert, ce dernier produit des équipements pour la réfrigération, l'aéraulique, l'outillage automobile, l'aviation, les travaux publics, etc ... Son partenaire italien, qu'animent MM. Mario Costan, Alberto Costan et Cesare Forgimento et qui exploite des usines à Turin et Belluno, dispose de succursales à Rome, Milan, Bologne, Palerme, Padoue, Naples, Gênes, Bari, etc ..; parmi ses affiliées à l'étranger, figure notamment COSTAN FRANCE Sarl (Chambéry/Savoie)

(575/20) La BANEXI-BANQUE POUR L'EXPANSION INDUSTRIELLE SA de Paris (cf. N° 567 p. 26), filiale de la B.N.P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. infra "Finance"), s'est assurée le contrôle à 80 % de la compagnie TECALEMIT SA de Paris (cf. N° 332 p. 25) en y reprenant notamment la participation de 30 % détenue par la filiale à Londres de celle-ci, TECALEMIT LTD.

Spécialiste d'équipements et accessoires pour garages et stations services, TECALEMIT, dont le chiffre d'affaires s'est établi à F. 47,7 millions en 1969, est devenue compagnie de portefeuille en 1968 après avoir apporté ses actifs industriels à sa filiale TECALEMIT INDUSTRIELLE SA (Paris, avec usine à Orly/Val-de-Marne). Elle est fortement implantée à l'étranger avec des filiales ou affiliées sous son nom en République Fédérale, Italie, Suède, Finlande, Espagne, Grande-Bretagne, Mexique et Brésil.

(575/20) La firme française de machines agricoles pour pulvérisation, arrosage et protection des cultures TECNOMA SA (Epernay/Marne) a élargi son potentiel industriel en absorbant à Nimes/Gard les entreprises de la branche AGRIMETA SA et LACHAZETTE SA, dont elle avait récemment repris le contrôle à la manufacture de produits antiparasites pour l'agriculture STE SCHLOSSING SA, elle-même filiale absolue à Marseille du groupe chimique CIBA AG de Bâle (cf. N° 574 p. 17).

TECNOMA, qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 35 millions, assurait déjà depuis plus d'un an la distribution exclusive de LACHAZETTE et d'AGRIMETA.

EDITION

(575/20) La STE D'EDITIONS MODERNES PARISIENNE-EDITIONS DU ROND POINT SA (capital de F. 1,5 million) et les EDITIONS PRESSE CLUB SA de Paris ont négocié leur fusion par absorption de la seconde par la première.

(575/21) Le groupe de Milan ARNOLDO MONDADORI EDITORE SpA (cf. N° 558 p. 28) est désormais représenté en République Fédérale par la nouvelle ARNOLDO MONDADORI DEUTSCHLAND GmbH (Munich) au capital de DM 20.000, que dirige Mme L. Hiller-Gerda.

Déjà présent à Paris, New York et Londres, le groupe italien, qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de Li. 65,6 milliards (dont 12,5 avec l'étranger), a récemment conclu deux accords : (1) avec le groupe de Tokyo KODANSKA LTD pour la publication de collections de luxe en six langues à travers une filiale commune à Milan; (2) avec la STA ITALIANA TELECOMUNICAZIONI SIEMENS SpA (groupe I.R.I. - ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA - cf. N° 555 p. 20) pour le développement d'appareillages et procédés audiovisuels destinés à l'enseignement.

(575/21) La LIBRAIRIE MARCEL DIDIER SA de Paris (cf. N° 536 p. 28) s'est donnée une filiale de vente à Bruxelles, LIBRAIRIE MARCEL DIDIER SA (capital de FB 1 million), que préside Mme Didier-Privat.

A l'étranger, la maison française avait déjà une filiale à Amsterdam, MEULENHOF-DIDIER N.V. à parité avec le groupe MEULENHOF & C° N.V. (cf. N° 502 p. 30) et une autre à Munich, HUEBER & DIDIER PÄDAGOGISCHER VERLAG KG, en association 49/51 avec la maison de Munich MAX HUEBER VERLAG (cf. N° 526 p. 24).

(575/21) Le holding de Turin I.F.I. - ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA (cf. N° 572 p. 36) et son affiliée (20 %) de Turin SAIFI FINANZIARIA SpA (cf. N° 564 p. 32) ont négocié la prise d'une participation de 33 % ensemble dans le groupe FRATELLI FABBRI EDITORE SpA de Milan (cf. N° 498 p. 28) à l'occasion de l'augmentation de son capital à Li. 12 milliards.

Créée en juin 1968 (cf. N° 478 p. 27), SAIFI FINANZIARIA, dont le capital est en cours d'augmentation à Li. 8 milliards, est contrôlée 70/10 par la STA ASSICURATRICE INDUSTRIALE - S.A.I. SpA (Turin) et l'I.F.I.L. - ISTITUTO FINANZIARIO ITALIANO LANIERO SpA (Milan), affiliées pour 32,9 % et 64,4 % respectivement à l'I.F.I.

ELECTRONIQUE

(575/21) Le groupe GENERAL TELEPHONE & ELECTRONICS CORP. de New York (cf. N° 574 p. 26) a transformé en HOPT ELECTRONIC GmbH (capital de DM 6 millions), sous la direction de M. Rudolf Hopt, la firme de composants radio-électroniques (tuners notamment) R. & E. HOPT KG de Rottweil/Neckar (cf. N° 575 p. 24) dont il vient de prendre le contrôle.

Celle-ci, qui occupe quelque 1200 personnes dans six usines en République Fédérale et à l'étranger (France, Italie et Royaume-Uni) a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de DM 23 millions.

(575/22) L'entreprise de matériels électroniques, ordinateurs et équipements périphériques GENERAL AUTOMATION INC. (Santa Ana/Cal.) s'est donnée une filiale à Bruxelles, GENERAL AUTOMATION SA (capital de FB 1 million), que préside M. Burton A. Yale.

(575/22) Les intérêts en République Fédérale - une filiale sous son nom à Francfort (cf. N° 301 p. 22) - du groupe SPRAGUE ELECTRIC C° de North Adams/Mass. (cf. N° 449 p. 26) se sont enrichis de la firme de composants et instruments électroniques SPRAGUE ELEKTRONIK GmbH (Rheydt), créée au capital de DM 0,5 million et dirigée par M. Gérard V. Tremblay (Zurich).

(575/22) Le groupe d'équipements électroniques pour avions et engins balistiques LEACH CORP. (South Pasadura/Cal.) a étoffé ses intérêts en Europe en formant la filiale commerciale LEACH RELAIS & ELECTRONIC FRANCE Sarl (Vittersbourg/Moselle).

Le groupe est présent en République Fédérale avec deux filiales, LEACH RELAIS & ELEKTRONIK GmbH (Munich) et, à travers la précédente, DACORA KAMERAWERK GmbH (Reutlingen), ainsi qu'en Suisse avec LEACH INTERNATIONAL SA (Zurich) et LEACH ELECTRONIQUE SA (Carouge/Genève) à travers la précédente.

(575/22) La Division WINCHESTER ELECTRONICS (Oakville/Conn.) de la compagnie américaine LITTON PRECISION PRODUCT Inc., membre du groupe LITTON INDUSTRIES Inc. de Beverly/Hills/Cal. (cf. N° 569 p. 25), a ouvert une succursale commerciale à Heilbronn (République Fédérale).

(575/22) Spécialiste aux Etats-Unis d'instruments micro-électroniques à usage médical (stimulateurs cardiaques notamment), la compagnie MEDTRONIC Inc. de Minneapolis (cf. N° 563 p. 22) a installé à Wiesbaden une filiale commerciale, d'assistance technique et gestion de brevets, MEDTRONIC GmbH (capital de DM 20.000), que dirige M. T.E. Holloran et que gère M. Ingeborg U. Hang.

La fondatrice a pris pied en 1968 chez les Six (cf. N° 449 p. 25) en formant une filiale industrielle aux Pays-Bas, MEDTRONIC N.V. (Kerkrade, avec succursale à Amsterdam).

(575/22) Filiale à 77,22 % à Milan du groupe de Florence BASTOGI-STA ITALIANA PER LE STRATE FERRATE MERIDIONALI SpA (cf. N° 573 p. 23), le groupe de composants électroniques et électrotechniques d'analyse physique, chimique et nucléaire ISTRUMENTI DI MISURA C.G.S. SpA (usines à Monza/Milano et Casoria/Napoli - cf. N° 472 p. 17) a rationalisé ses intérêts en absorbant sa filiale de Casorioni/Napoli C.G.S. SUD SpA (capital de Li. 150 millions), après en avoir acquis le contrôle absolu.

(575/23) La firme de composants MATERIAUX SPECIAUX POUR L'ELECTRONIQUE-MASPEL SA de Paris a ouvert à Milan une succursale que dirige M. Mario Cismigiu.

(575/23) Un accord de coopération dans le domaine de l'appareillage électronique pour l'aviation a été négocié entre les firmes de Munich F.E.G. - FLUG ELECTRONIK GmbH (cf. N° 229 p. 21) et E.S.G. - ELEKTRONIK SYSTEM GmbH (cf. N° 441 p. 24), qui ont pour actionnaires communs les groupes AEG-TELEFUNKEN AG (cf. N° 573 p. 20) et SIEMENS AG (cf. N° 573 p. 24) ainsi que la filiale à Stuttgart STANDARD ELEKTRIK LORENZ-S.E.L. AG (cf. N° 565 p. 30) du groupe américain I.T.T. INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP. (cf. N° 572 p. 19).

Ceux-ci ayant cédé leurs intérêts dans F.E.G. (capital de DM 485.000), E.S.G. en est devenue actionnaire à 50,5 % aux côtés des anciens actionnaires, à savoir les firmes germano-américaines ELTRO GmbH & C° KG d'Heidelberg (cf. N° 411 p. 26) et TELDIX LUFTFAHRT-AUSTRÜSTUNGS GmbH (cf. N° 568 p. 25) ainsi que les groupes américains HONEYWELL INC. (Minneapolis) et LITTON INDUSTRIES INC. (Beverly Hills/Cal.).

E.S.G., dont le capital a été récemment porté à DM 2 millions, est elle-même contrôlée à parité par AEG-TELEFUNKEN, SIEMENS, S.E.L. et le groupe de Munich ROHDE & SCHWARZ KG (cf. N° 551 p. 27).

(575/23) Après accord des autorités françaises, le groupe de New York GENERAL ELECTRIC C° (cf. N° 569 p. 29) va faire apport de son contrôle à 66 % sur les compagnies B.G.E. - CIE BULL GENERAL ELECTRIC SA et I.B.G.E. - STE INDUSTRIELLE BULL GENERAL ELECTRIC SA de Paris - toutes deux affiliées pour le solde à la CIE DES MACHINES BULL SA (Paris) - au groupe de Minneapolis HONEYWELL INC. Comme prévu (cf. N° 565 p. 29), l'opération s'effectuera par la création, sous le nom de HONEYWELL INFORMATION SYSTEMS Inc., d'une filiale commune (81,5/18,5) entre HONEYWELL et GENERAL ELECTRIC, chargée de recevoir les apports du second.

Au capital de F. 484,8 millions, B.G.E. a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 367,7 millions, tandis que celui d'I.B.G.E. (capital de 158,9 millions) s'est établi à F. 788,8 millions.

(575/23) Née en mai 1970 d'une association 49/51 entre le groupe américain d'équipements électroniques (notamment amplificateurs) ASTRO-DATA Inc. d'Anaheim/Cal. (cf. N° 437 p. 29) et son agent exclusif en France IMEX FRANCE SA de Montreuil-sous-Bois/Seine-St-Denis (cf. N° 517 p. 24), la firme ASTRODATA FRANCE SA de Montreuil (capital de F. 0,4 million) a été dissoute.

(575/24) Contrôlée à 70 % par la FININFOR-CIE FINANCIERE POUR L'INFORMATIQUE SA de Paris (elle-même filiale 52/48 des groupes THOMSON-CSF SA et C.G.E.-CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA - cf. N° 571 p. 32), la société française d'ordinateurs C.I.I.-CIE INTERNATIONALE. POUR L'INFORMATIQUE SA de Louveciennes/Yvelines (cf. N° 560 p. 32) a conclu avec le groupe CONTROL DATA CORP. de Minneapolis/Minn. (cf. N° 558 p. 31) un accord de collaboration technique faisant bénéficier celui-ci des études conduites par le laboratoire de recherche de THOMSON-CSF et la faisant elle-même bénéficier des connaissances de CONTROL DATA en matière de périphériques.

Par ailleurs, C.I.I. a conclu avec le groupe de Londres I. C. L. - INTERNATIONAL COMPUTERS Ltd (cf. N° 564 p. 29) un accord de collaboration technique (langage des machines, software, etc ...) et commercial.

ENGINEERING

(575/24) Membre à Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine du groupe d'engineering de Paris HEURTEY SA (cf. N° 563 p. 26), la firme d'appareils de mesure de niveaux et d'alarme (jauges, téléjauges, etc ...) pour produits liquides et pulvérulents ETS CORSET SA a conclu un accord de collaboration technique avec son homologue américaine WESTERN MARINE ELECTRONICS C° (Seattle/Wash.).

(575/24) Décidée il y a quelques mois (cf. N° 561 p. 23), la constitution en Belgique de l'entreprise d'assistance technique pour la création de nouvelles activités industrielles BEKAERT STANWICK SA (Zwevegen) au capital de FB 1 million, en tant que filiale 51/49 du groupe métallurgique belge BEKAERT N.V. et de l'entreprise américaine d'organisation industrielle STANWICK CORP. (Arlington/Va.), est devenue effective.

Le partenaire belge partage sa majorité avec ses filiales BEKAERT ENGINEERING N.V. (Zwevegen), BEKAERT JAPAN N.V. (Deerlijk) et EUROPEAN OVERSEA TRADING C°-ETECO N.V. de Zwevegen (cf. N° 354 p. 27). Le partenaire américain y partage son intérêt avec ses filiales STANWICK INTERNATIONAL Inc. (Arlington) et BLOCK, Mc GIBONY & ASSOCIATES Inc. (Silver Spring/Md.).

FINANCE

(575/24) Une concentration réalisée en Italie entre les établissements de crédit régional de Vailate/Cremona CASSA RURALE & ARTIGIANA DI VAILATE et de Treviglio/Bergamo CASSA RURALE & ARTIGIANA DI TREVIGLIO s'est effectuée au profit du second.

(575/25) La N.V. KREDIETBANK SA d'Anvers (cf. N° 572 p. 30) a créé une filiale à Genève, KREDIETBANK (SUISSE) SA (capital de F. 10 millions) qui, opérationnelle en septembre 1970, est présidée par un de ses propres directeurs, M. M. Thienpont - qui est par ailleurs président du comité de direction du CREDIT GENERAL DE BELGIQUE SA de Bruxelles (cf. N° 378 p. 28) où la KREDIETBANK a un intérêt minoritaire.

Le groupe d'Anvers, qui possède de longue date une filiale bancaire à Luxembourg (cf. notamment N° 556 p. 28) a des représentations permanentes à New York, Melbourne, Mexico et Pretoria.

(575/25) Deux Fonds d'investissements du type "Closed end", GENERAL FUND (INTERNATIONAL) SA et GENERAL FUND (ITALY) SA, ont été récemment constitués à Luxembourg par un groupe international formé des compagnies ASSICURAZIONI GENERALE DI TRIESTE & VENEZIA SpA (Rome), BANCA COMMERCIALE ITALIANA SpA (Milan), BANQUE LAMBERT Scs (Bruxelles), BANQUE ROTH-SCHILD SA (Paris), PIERSON, HELDRING & PIERSON (Amsterdam), MERCK, FINCK & C° oHG (Munich), CREDITANSTALT-BANKVEREIN AG (Vienne) et PUTMAN MANAGEMENT C° (Boston).

Les sociétés de gestion de ces deux Fonds, GENERAL FUND (INTERNATIONAL) MANAGEMENT SA (capital de \$ 170.000) et GENERAL FUND (ITALY) MANAGEMENT SA (capital de \$ 100.000, détenu pour 53 % par la précédente), toutes deux à Luxembourg, ont par ailleurs ouvert chacune une succursale à Milan, dirigées l'une et l'autre par M. Paolo Papalardo.

(575/25) Affiliée pour 6,4 % au groupe de Florence BASTOGI-STA ITALIANA PER LA STRATEFERRATE MERIDIONALI SpA (cf. supra p. 22), l'entreprise de travaux publics de Rome CIA ITALIANA CONDOTTE D'ACQUA SpA (cf. N° 568 p. 30) s'est donnée une filiale de portefeuille à Luxembourg, CONDOTTE INTERNATIONAL HOLDING SA (capital de \$ 100.000).

La fondatrice dispose de plusieurs filiales à l'étranger, notamment STE FRANCAISE CONDOTTE D'ACQUA SA (Paris), SEDAR AG (Zug) et CONDOTTE ESPANOLA SA (Madrid), et elle détient un intérêt de 39 % dans l'entreprise de Madrid CAMINOS & PUERTOS SA.

(575/25) La représentation et la publicité en République Fédérale de l'AMERICAN INVESTORS FUND Inc. de Greenwich/Conn. (actifs nets de \$ 334,6 millions fin mars 1970 gérés par la CHRSNUTT CORP.) seront assurés par la nouvelle société de Wiesbaden AMERICAN FUND INFORMATION GmbH (capital de DM 20.000), que dirige M. Horst Arasimavicus.

5575/25) La compagnie d'investissements de Londres IRANIAN SELECTION TRUST Ltd a porté à £ 700.000 le capital de sa filiale de portefeuille LUXEMBOURG SELECTION SA (Luxembourg) pour lui avoir fait apport de sa participation dans la compagnie de Téhéran KERMAN COPPER INDUSTRIES Ltd.

(575/26) Poursuivant son expansion à l'étranger (cf. N° 571 p. 37), la BANQUE DE L'INDOCHINE SA de Paris (cf. N° 574 p. 16) a ouvert un bureau de représentation à Sydney (Australie).

Dans le Pacifique, la fondatrice dispose de nombreuses agences en Nouvelle Calédonie, Nouvelles-Hébrides et Polynésie française. Une de ses dernières initiatives a été l'ouverture d'un bureau de représentation à Manilles (Philippines).

(575/26) La firme de prestation de services (analyses chimiques, financement, courtage d'assurances, exploitation de matériels de transports, etc ...) DIELETTE-STE D'ETUDES TECHNIQUES & FINANCIERES SA de Paris (cf. N° 407 p. 15) a négocié l'absorption de la STE DES LOGIS-HOTELS SA (Paris) dont elle était l'affiliée pour 18,97 %. En rémunération d'actifs estimés (bruts) à F. 4,1 millions, elle a porté son capital à F. 4 millions.

(575/26) La compagnie de portefeuille de Milan STA NAZIONALE SVILUPPO IMPRESE INDUSTRIALI SpA (cf. N° 514 p. 27) s'est assurée une participation de 18 % dans le holding de Milan CABOTO-CIA FINANZIARIA & MERCANTILE SpA (cf. N° 284 p. 20) ainsi qu'un intérêt de 6,03 % dans le groupe d'assurances de Florence LA FONDIARIA VITA SpA (cf. N° 526 p. 14).

(575/26) Récemment créée à Luxembourg (cf. N° 571 p. 36), la société d'investissement, de portefeuille et financière INTERNATIONAL INVESTMENT ASSOCIATES a décuplé son capital à \$ 100 millions, ce qui lui a permis d'accueillir comme nouvel actionnaire (40 %) le groupe de Paris LAZARD FRERES & CIE Scs (cf. N° 572 p. 29).

Les participations de ses actionnaires d'origine ont été corrélativement ramenées à 28,8 % pour le CREDIT SUISSE SA (Zurich), 21,6 % pour la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA (Luxembourg) et 9,9 % pour l'I. F. I. - ISTITUTO FINANZIARIO INDUSTRIALE SpA (Turin).

(575/26) La société d'analyse financière et de conseil EUROFINANCE Sarl de Paris (cf. N° 549 p. 21) s'est donnée une filiale de portefeuille et prise de participations EUROGESTOR-STE EUROPEENNE DE GESTION & D'ORGANISATION SA (Paris) au capital de F. 107.000, que préside M. François Perrard.

(575/26) Filiale de portefeuille à Milan du groupe MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA (Milan), la STA ITALIANA FINANZIAMENTI INDUSTRIALI-S.I.F.I. SpA (cf. N° 535 p. 32) s'apprête à absorber une autre société de portefeuille et immobilière de ce groupe, STA INDUSTRIALE GALILEO (Marghera/Venezia). Celle-ci coiffe notamment la société verrière OFFICINE GALILEO DI MARGHERA SpA de Venise (cf. N° 529 p. 28).

S.I.F.I. a récemment absorbé cinq sociétés du groupe: STA EDITRICE ALTA ITALIA Srl (Milan), VALTI Srl (Rome), IM. PO. Srl, MONTE VENERE Srl et TREVILLE Srl, toutes trois de Gênes.

(575/27) La CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA de Paris (cf. N° 574 p. 25) s'est assurée une participation de 13% dans la STE DES GLACIERES DE PARIS SA de Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine (cf. N° 571 p. 40) - par ailleurs affiliée pour 10 % à la STE FRANCAISE DE TRANSPORTS & ENTREPOTS FRIGORIFIQUES-S.T.E.F. SA de Paris (cf. N° 539 p. 45), elle-même filiale de la STE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS-S.N.C.F. (cf. N° 517 p. 36).

SUEZ a également pris, conjointement avec la C.F.P.-CIE FRANCAISE DES PETROLES SA (cf. N° 573 p. 18), un intérêt minoritaire dans la CIE AUXILIAIRE DE NAVIGATION SA à laquelle elles ont fait apport, la première de diverses participations pétrolières, la seconde de son contrôle sur la CIE NAVALE DES PETROLES (cf. N° 549 p. 41). En rémunération de ces apports (évalués globalement à F. 47,3 millions), AUXILIAIRE DE NAVIGATION, qui se trouve désormais affiliée pour 6,1 % à SUEZ et pour 24 % à C.F.P., a porté son capital à F. 98,1 millions.

(575/27) La DAFSA-STE DE DOCUMENTATION & D'ANALYSES FINANCIERES SA (Paris)-qui s'est récemment assurée le contrôle de la STE D'EDITIONS ECONOMIQUES & FINANCIERES-SEF SA - a été la fondatrice majoritaire de la STE FRANCAISE POUR LE TRAITEMENT DES INFORMATIONS FINANCIERES SA, que préside M. A. Pierre Cabon, son propre président. Au capital de F. 0,8 million, celle-ci, qui a pour vocation le traitement sur ordinateurs des informations financières et boursières, compte parmi ses administrateurs la CAISSE DE DEPOTS & CONSIGNATIONS de Paris (cf. N° 574 p. 28), la CHAMBRE SYNDICALE DE LA CIE DES AGENTS DE CHANGE (Paris) ainsi que le CREDIT LYONNAIS SA (cf. N° 573 p. 25), la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE C.F.C.B. SA, la STE FINANCIERE & MOBILIERE SA (groupe C.C.F.-CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA - cf. N° 550 p. 39), la BANQUE NEUFLIZE, SCHLUMBERGER, MALLET SA (cf. N° 573 p. 37), la BANQUE NATIONALE DE PARIS-B.N.P. SA, la CAISSE CENTRALE DES BANQUES POPULAIRES (cf. N° 556 p. 28) et la STE GENERALE SA (cf. N° 574 p. 29).

Cette dernière s'est récemment (cf. N° 571 p. 38) donnée trois filiales cadres, OGETIPAR-OMNIUM GENERAL DE TITRES & DE PARTICIPATIONS SA, COFIDECO-CIE FINANCIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SA et SOFIDICO-STE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT & L'INDUSTRIE & DU COMMERCE, qu'elle contrôle à travers ses filiales VALORIND-STE FINANCIERE DE VALEURS INDUSTRIELLES & DE VALEURS DE BANQUE SA (cf. N° 565 p. 32) pour 80 % et UNIFOREST SA pour 20 %. Toutes trois au capital de F. 100.000, ces nouvelles affaires sont respectivement présidées par MM. François Nicolai, Jean-Pierre Dréan et Claude Verdunachi.

(575/27) La firme de brokers de New York FAULKNER, DAWKINS & SULLIVAN a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de Paris FAULKNER, DAWKINS & SULLIVAN FRANCE Sarl (capital de F. 75.000) dont elle a récemment (cf. N° 561 p. 33) transféré les activités à sa filiale de Lausanne.

(575/28) La STE AUXILIAIRE D'INVESTISSEMENTS & D'ORGANISATION-A. I. O. SA (Paris) a porté son capital à F. 26,2 millions pour avoir reçu : (1) de la compagnie de portefeuille ALSPI-STE ALSACIENNE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES SA (cf. N° 572 p. 29), son nouvel actionnaire pour 65 %, une participation légèrement supérieure à 1 % dans la C.G.E. -CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (cf. N° 574 p. 30), dont ALSPI reste actionnaire pour 6,3 %; (2) de M. Jean Lefèvre, son actionnaire pour 15,25 %, une participation de 4,1 % dans la compagnie de travaux publics ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE SA (Neuilly-sur-Seine) - par ailleurs affiliée pour 12 % à la filiale MOBIL OIL FRANCAISE SA du groupe MOBIL OIL C° de New York (cf. N° 570 p. 35).

AUXILIAIRE D'INVESTISSEMENTS & D'ORGANISATION sera ultérieurement absorbée par le C. C. F. -CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA de Paris (cf. N° 560 p. 36), qui portera en conséquence son capital à F. 231 millions.

(575/28) La CIE BANCAIRE SA de Paris (cf. N° 568 p. 30) se propose d'intégrer à son groupe les compagnies OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & DE VALEURS MOBILIERES SA et COFICA - CIE POUR LE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE & DE L'AGRICULTURE SA (cf. N° 504 p. 29), toutes deux à Paris et dont elle est actionnaire pour respectivement 18 % et 7,2 %.

A cette fin, elle prépare : (1) l'absorption de la première, affiliée pour 48,37 % à la BANQUE DE PARIS & DES PAYS BAS (à travers l'OMNIUM DE PARTICIPATIONS BANCAIRES SA); (2) le lancement d'une offre publique d'échange sur la seconde, dont les principaux actionnaires sont la première avec 32 %, la BANQUE WORMS & CIE SA (cf. N° 571 p. 21) avec 16,6 %, la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. N° 573 p. 37) avec 15,7 %, le CREDIT LYONNAIS avec 13,8 %, la STE GENERALE SA avec 10,9 % et la BANQUE VERNES & CIE SA (cf. N° 574 p. 30) avec 3,8 %.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(575/28) Pivot du regroupement des activités dans le secteur des "huiles fluides alimentaires" des groupes français CIE FINANCIERE LESIEUR SA de Boulogne-sur-Seine/Hts-de-Seine (cf. N° 567 p. 24) et UNIPOL SA-UNION DES NOUVELLES INDUSTRIES DE PRODUITS OLEAGINEUX (Marseille), la STE COMMERCIALE SEVRES-BELLEVUE s'apprête à recevoir : (1) du premier un portefeuille (comprenant notamment des participations dans les entreprises spécialisées du groupe) évalué à F. 21,5 millions; (2) de la filiale LESIEUR COTELLE du premier divers actifs industriels estimés à F. 189,7 millions; (3) du second des terrains, bâtiments et outillages pour une valeur brute de F. 52,2 millions.

Elle portera, en conséquence, son capital à F. 170,1 millions et son contrôle sera conjointement détenu par LESIEUR COTELLE pour 69,4 %, FINANCIERE LESIEUR pour 10,5 % et UNIPOL pour 20 %.

(575/29) Fondée fin 1968 à Halstead/Essex au capital de £ 650.000, pour reprendre les activités de la filiale GRAIN & SEED HOLDINGS Ltd du groupe de Londres SPILLERS Ltd (cf. N° 430 p. 25), la firme de négoce de grains, semences, farines, etc ... NEWGRAIN Ltd s'est donnée à Amsterdam une filiale de vente, NEWGRAIN NEDERLAND N.V. (capital de Fl. 100.000), dirigée par MM. L.F. Rateliff, B.C.W. Williams et C. Poulard.

(574/29) En vue de leur rapprochement (cf. N° 566 p. 29) avec la GENERALE ALIMENTAIRE SA-GASA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. N° 571 p. 39), les groupes de Paris GENERALE SUCRIERE SA (cf. N° 574 p. 27) et CIE DU NORD SA (groupe ROTHSCHILD SA - cf. N° 573 p. 17) ont décidé la création d'une filiale commune 60/40 de traitement et conditionnement de produits alimentaires, G.S. NORD SA. La participation directe du premier y sera de 24 %, le solde se partageant entre ses compagnies-mères (40 % chacune) SUCRERIES & RAFFINERIES BOUCHON & PAJOT SA de Nassandre/Eure (cf. N° 501 p. 33) pour 12 % et STE DES RAFFINERIES DU SUCRE DE SAINT-LOUIS SA de Marseille (cf. N° 501 p. 33) pour 24 %.

Une des récentes initiatives de GENERALE SUCRIERE a été la prise d'un intérêt minoritaire dans la compagnie SUCRERIE & DISTILLERIE DE SOUPPES-OUVRE FILS & CIE SA de Paris (cf. N° 570 p. 30).

METALLURGIE

(575/29) Membre à Toronto du groupe métallurgique et minier canadien NORTHGATE EXPLORATION LTD (cf. N° 376 p. 27), la compagnie WESTFIELD MINERALS Ltd (cf. N° 405 p. 31) a rétrocédé sa participation de 26 % à Paris dans l'entreprise CHENI SA (anc. CIE GENERALE DE MINES & DE METALLURGIE DE CHENI), dont le capital est en cours d'augmentation à F. 8,3 millions, à la société SILVER EUREKA CORP. Celle-ci, filiale commune du groupe de New York NORTHFIELD MINES INC. (majoritaire) et de NORTHGATE (29 %), en était déjà actionnaire pour 14 %, aux côtés notamment de la CIE IMMOBILIERE & FINANCIERE EWOTO SA (anc. ETAINS & WOLFRAM DU TONKIN), affiliée pour 20 % à la BANQUE DE L'INDOCHINE.

Parmi les intérêts de CHENI figure une participation de 49 % dans la compagnie DE SALSIGNE SA de Paris (cf. N° 405 p. 31) dont les autres actionnaires sont WESTFIELD MINERALS (25 %) et SILVER EUREKA.

(575/29) Le groupe allemand de coutellerie WÜRTEMBERGISCHE METALLWARENFABRIK AG de Geislingen/Steige (cf. N° 562 p. 35) a rationalisé ses intérêts à Innsbruck/Autriche en fusionnant son affiliée WMF IN ÖSTERREICH RIEDER KG avec sa filiale WÜRTEMBERGISCHE METALLWARENFABRIK VERTRIEBS GmbH : transformée en WMF IN ÖSTERREICH GmbH, celle-ci a en conséquence porté son capital à Sh. 6,4 millions.

(575/30) Aux termes d'un récent accord, la CIE DES FORGES DE CHATILLON-COMMENTRY BLACHE SA de Paris (groupe DENAIN-NORD-EST LONGWY SA - cf. N° 574 p. 26) et la compagnie belge LAMINOIRS DE LONGTAIN SA de La Croyère/Bois d'Haine (cf. N° 509 p. 34) rationaliseront leurs productions. A cette fin, une partie des fabrications de l'usine d'Isbergues/Pas-de-Calais du partenaire français sera apportée au partenaire belge et une filiale de vente commune sera constituée, STE CHATILLON-LONGTAIN SA.

(575/30) La filiale KALI CHEMIE AG de Hanovre (cf. N° 571 p. 24) du groupe belge SOLVAY & CIE SA (cf. N° 571 p. 35) a cédé sa participation minoritaire dans la firme HERAEUS-CHRIST GmbH (Ostedore/Harz.) au groupe de fonderie de métaux rares, technique du vide, verres spéciaux et hautes températures W. C. HERAEUS GmbH de Hanau (cf. N° 549 p. 42), qui en a ainsi le contrôle absolu.

(575/30) Récemment décidée (cf. N° 568 p. 27), l'absorption par la compagnie de construction mécanique LA METALLURGIE FRANCAISE DES POUDRES-METAFRAM SA (Paris) de son affiliée (32,8 %) STE METALLURGIQUE & INDUSTRIELLE DES CARBURES & METAUX DURS SA (Pontoise/Val d'Oise) est devenue effective. En rémunération d'actifs estimés (bruts) à F. 6,2 millions, la compagnie absorbante a porté son capital à F. 7,2 millions.

Filiale à 68 % de la compagnie TREFIMETAUX G. P. SA (groupe PECHINEY SA - cf. N° 573 p. 29), METAFRAM est également affiliée pour 24,44 % à la CIE FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE SA (groupe SCHNEIDER SA - cf. N° 572 p. 39).

(575/30) M. Heinz Gahm - président d'honneur du groupe DEUTSCHE EDELSTAHLWERKE AG de Krefeld (cf. N° 557 p. 29) a fait apport de sa participation minoritaire dans le groupe autrichien de fonderie d'aciers spéciaux et métaux rares METALLWERK PLANSEE AG de Rütte (cf. N° 416 p. 31) à la nouvelle compagnie de portefeuille BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT PLANSEE AG (Rütte) au capital de Sh. 5 millions. Celle-ci, qui commandite la société METALLWERK PLANSEE AG & C° KG, appartient à M. Walter M. Schwarzkopf (Breitenwang).

(575/30) Représentant à Amsterdam du groupe américain ANACONDA C° (cf. N° 573 p. 28) et à ce titre son agent général pour l'Europe continentale, la firme MULTUFLEX N. V. détient une participation de 20 % (et non le contrôle) de la nouvelle firme de métaux non ferreux ANACONDA N. V. d'Amsterdam (capital autorisé de Fl. 4 millions), où le groupe américain est majoritaire à travers sa filiale de transformation de cuivre et bronze en fils, feuilles et tubes ANACONDA AMERICAN BRASS C° (Waterbury/Conn.).

(575/31) Le groupe néerlandais de construction et transformation métallurgique LIPS & GISPEN N.V. de Dordrecht (cf. N° 548 p. 19) a négocié la prise du contrôle à Culemborg de l'entreprise de mobilier métallique N.V. SEDES STALENMEUBELENFABRIEK, qu'anime M. H.K. Sanderse et dont les activités seront coordonnées avec celles de sa filiale spécialisée STAALMEUBEL N.V. de Roden (cf. N° 501 p. 35).

PAPIER

(575/31) Un accord conclu entre la firme néerlandaise de ouate, cellulose ainsi que papier sanitaire N.V. PAPIERFABRIEK GENNEP (PAGE) de Gennepe (cf. N° 557 p. 31) et l'entreprise de Rome U. C. C. I. -UNIONE CARTERIA & CARTOTECNICA ITALIANA SpA concède à celle-ci la représentation et la distribution en Italie des produits de celle-là.

PAPIERFABRIEK GENNEP, affiliée pour 49 % au groupe de Maastricht KON. NEDERLANDSCHE PAPIERFABRIEKEN N.V. (cf. N° 564 p. 39), est contrôlée depuis peu par le groupe de Düsseldorf FELDMÜHLE AG (cf. N° 574 p. 36) que l'U. C. C. I. représente déjà en Italie.

(575/31) Le rapprochement négocié fin 1969 en Belgique (cf. N° 542 p. 36) entre les groupes britannique WIGGINS TEAPE & C° Ltd - où le groupe B.A.T. -BRITISH AMERICAN TOBACCO C° Ltd (cf. N° 567 p. 38) vient d'élever de 35 % à plus de 88 % sa participation - et américain THE MEAD CORP. de Dayton/O. (cf. N° 555 p. 33) s'est traduit par la cession par le second d'une partie (50 %) de son contrôle sur la compagnie PAPETERIES DE VIRGINAL SA (cf. N° 551 p. 37) à la filiale à Nivelles WIGGINS TEAPE (BELGIUM) N.V. du premier.

PARFUMERIE

(575/31) Membre à New York du groupe de parfumerie et haute couture LANVIN SA (TRADE MARK) de Paris (cf. N° 554 p. 44), la compagnie LANVIN CHARLES OR THE RITZ Inc. a élevé à F. 5,3 millions le capital de sa filiale française CHARLES OF THE RITZ SA (Levallois-Perret/Hts-de-Seine) afin d'en financer l'expansion.

CHARLES OF THE RITZ produit dans son usine de Lassigny/Oise les produits de beauté "Charles of the Ritz" et les parfums "Yves Saint Laurent".

(575/32) Le groupe chimique de Frankfurt-Hoechst FARBERWERKE HOECHST AG (cf. N° 573 p. 24) a renforcé ses intérêts dans le secteur des produits cosmétiques en portant à 48 % sa participation dans l'entreprise d'articles capillaires, laques, cosmétiques, etc ... HANS SCHWARZKOPF GmbH de Hambourg (cf. N° 545 p. 34).

Celle-ci (capital de DM 40 millions), qui lui est affiliée depuis fin 1969, demeure contrôlée par la famille Schwarzkopf à travers le holding K.G. SCHWARZKOPF-VERWALTUNG GmbH (Hambourg).

PETROLE

(575/32) Le groupe PHILLIPS PETROLEUM C° de Bartlesville/Okl. (cf. N° 572 p. 34) a cédé au groupe PETROFINA SA de Bruxelles (cf. N° 574 p. 19) sa participation à Milan dans leur filiale paritaire PHILLIPS FINA SpA - STA PER LA DISTRIBUZIONE DI GAS LIQUEFATTI SpA (cf. N° 534 p. 36), transformée en conséquence en FINA-GAS ITALIANA SpA.

PHARMACIE

(575/32) L'entreprise chimico-pharmaceutique de Milan I.S.F. SpA (cf. N° 409 p. 39) s'est donnée une filiale, SEBER-PRODOTTI VETERINARI & ZOOTECNICI SpA (Milan) au capital de Li. 1 million, qui, présidée par M. Piero Secondi, se consacrera à la fabrication de produits vétérinaires, de diététique animale, etc ...

La fondatrice (anc. ITALSEBER FARMACEUTICI SpA - cf. N° 329 p. 20), qui a notamment pour affiliée à Milan la société O.P.B. INTERNATIONAL SpA, dispose en Belgique d'une participation dans la société ITALSEBER-PRODUITS PHARMACEUTIQUES SA (Namur).

PLASTIQUE

(575/32) La firme de transformation plastique M. RÖBEN N.V. d'Amsterdam a pris pied en République Fédérale en installant une filiale commerciale à Emmerich, RÖBEN PLASTICS GmbH (capital de DM 20.000), dont son propre directeur, M. Mico G. Jungblut, est le gérant.

(575/33) Le groupe I. T. E. IMPERIAL CORP. de Philadelphie (cf. N° 467 p. 25) a acquis la participation minoritaire (34 %) de la STE CHIMIQUE DE GERLAND SA de Lyon (cf. N° 514 p. 20) dans la firme de tubes élastomères FLEXOGER-LES FLEXIBLES DE GERLAND SA de Lyon (cf. N° 467 p. 25), dont il a ainsi le contrôle absolu.

(575/33) Filiale du groupe danois de jeux de construction en plastique "Lego" et modules plastiques pour maquettes industrielles A/S LEGO SYSTEM de Billund (cf. N° 505 p. 35), la compagnie MODULEX A/S (Billund) est désormais représentée en République Fédérale par la nouvelle MODULEX GmbH (Brême) au capital de DM 20.000, que gère M. Kurt Ismer.

La fondatrice est présente depuis 1965 en Suisse avec une filiale, MODULEX AG de Baar (anc. à Zurich). Sa compagnie-mère dispose elle-même d'une filiale industrielle en République Fédérale, LEGO GmbH (Hohenwestedt/Holst.), directement contrôlée par le holding suisse INTERLEGO AG (Zug) comme le sont les filiales de Milan, Haren (avec sa propre filiale LEGO EUROPA N. V. de Finsterwolde), etc ...

(575/33) Membre à Paris du groupe STE FINANCIERE ETERNIT SA de Bruxelles (cf. N° 574 p. 16), l'entreprise de matériaux de construction ETERNIT SA a fait apport de son usine de plastique P. V. C. de Saint Rambert d'Albon/Drôme à la STE DE TRANSFORMATIONS CHIMIQUES & PLASTIQUES SA-SOTRA d'Arras/Pas-de-Calais (cf. N° 517 p. 34), qui a porté en conséquence son capital à F. 3,9 millions. Celle-ci est sous le contrôle quasi absolu d'ETERNIT depuis juin 1969.

PUBLICITE

(575/33) Après s'être récemment (cf. N° 566 p. 32) assuré le contrôle à Paris de l'agence IPAC-CENTRE D'ETUDES & DE DISPATCHING TECHNIQUE & REALISATIONS PUBLICITAIRES SA (capital de F. 50.000), le groupe allemand de publicité DIE WERBE GmbH & C° KG (Essen) a fusionné celle-ci avec sa filiale de Neuilly/Hts-de-Seine DIE WERBE PARIS SA.

Cette dernière, qui a transféré son siège au domicile d'IPAC, a porté son capital à F. 0,6 million en rémunération d'actifs évalués (bruts) à F. 1,2 million.

(575/33) C'est M. Guido Bertone qui est directeur-associé (50 %) de la compagnie INFRATESTET ITALIANA SpA (cf. N° 565 p. 23), définitivement créé à Milan au capital de Li. 1 million par la firme d'études de marché et publicité INFRATEST GmbH & C° KG de Munich qu'anime M. Wolfgang Ernst (cf. N° 564 p. 22).

TABAC

(575/34) Membre à Londres du groupe de New York AMERICAN BRANDS Inc. (anc. AMERICAN TOBACCO C° - cf. N° 572 p. 24), le groupe GALLAHER Ltd (cf. N° 541 p. 40) a lancé une offre publique devant lui assurer le contrôle à plus de 81 % aux Pays-Bas de la manufacture de cigares GEBR. VAN SCHUPPEN'S RITMEESTER SIGAREN-FABRIEKEN N. V. de Veenendaal (cf. N° 533 p. 42), où il détient présentement un intérêt de 25 %.

Connue pour sa marque "Panter", cette dernière a récemment renforcé ses intérêts industriels au Benelux en créant à Rijkeversel la société RITMEESTER SIGAREN-FABRIEKEN BELGIË N. V., chargée d'exploiter une usine louée (avec option d'achat) à la manufacture de cigares et tabac d'Anvers VAN DER ELST N. V. (cf. N° 541 p. 40).

TEXTILE

(575/34) Filiale à Burnley/Lanc. du groupe britannique de filature VIYELLA INTERNATIONAL Ltd (Atherton/Manchester), passé récemment sous le contrôle du groupe I. C. I. -IMPERIAL CHEMICAL INDUSTRIES Ltd (cf. N° 550 p. 20), la firme de confection READY MADE Ltd a pris pied en République Fédérale en installant une filiale à Rheydt, READY MADE (HEIMTEXTILIEN) GmbH (capital de DM 20.000), dirigée par MM. W. J. Wood (Burnley), D. S. Stuart (Belfast) et C. A. Van Haastler (Almelo).

(575/34) L'association nouée au début 1970 (cf. N° 553 p. 40) entre la filiale de Palerme ANIC SpA (cf. N° 558 p. 23) du groupe public de Rome E. N. I. - ENTE NAZIONALE IDROCARBURI SpA (cf. N° 573 p. 31) et la société CHATILLON SpA de Milan (groupe MONTECATINI EDISON-MONDETISON SpA - cf. N° 574 p. 26) pour la fabrication à Lucana-Basento de fibres mixtes polyester "leaster" et coton artificiel a été sanctionnée par la création d'une filiale paritaire d'exploitation, MANIFATTURA DEL BASENTO SpA (capital autorisé de Li. 1 milliard).

(575/34) Les entreprises textiles de Paris STE BLIN & BLIN SA (cf. N° 401 p. 37) et TISSAGES LESUR SA (membre du groupe LA LAINIÈRE DE ROUBAIX-PROUVOST MASUREL SA - cf. N° 551 p. 42) ont fait apport d'actifs industriels et immobiliers, évalués (bruts) respectivement à F. 0,5 million et 1,2 million, à la société MECATEX SA (Paris), qui a porté en conséquence son capital à F. 806.000 et est devenue filiale 67/33 de LESUR et de BLIN.

TOURISME

(575/35) MM. G.H.C. Lee, R.A. Spencer, H.D. Barton, G. Becher, W. Seipp, J.P. Simonnot, G. Osio, H. Schneider, A. Folchi-Vici et J.E. Sulzer forment à Amsterdam le premier conseil du holding hôtelier EUROPEAN HOTEL CORP. (E.H.C.) N.V. (cf. N° 571 p. 45), définitivement créé au capital autorisé de Fl. 33 millions (libéré de 20 %) pour financer et contrôler une chaîne de grands hôtels de classe moyenne à Londres, Paris, Francfort, Munich, Rome et Zurich (cf. N° 540 p. 40).

Cinq groupes bancaires européens figurent parmi ses fondateurs (25% ensemble), à savoir : BANCA COMMERCIALE ITALIANA HOLDING Srl (Luxembourg), BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS N.V. (Amsterdam), DEUTSCHE BANK AG (Francfort), UNION DE BANQUES SUISSES SA (Zurich) et S.G. WARBURG FINANCE & DEVELOPMENT Ltd (Londres). Ses autres actionnaires sont : (1) avec 16,66 % chacune les compagnies aériennes de Londres B.O.A.C. ASSOCIATED Cos. Ltd et B.E.A. -BRITISH EUROPEAN AIRWAYS LTD, de Cologne DEUTSCHE LUFTHANSA AG et de Rome ALITALIA LINEE AEREE SpA; (2) pour 8,33 % la SWISS AIR TRANSPORT C° Ltd (Zurich).

(575/35) Le groupe de Paris PRIMAGAZ-CIE DES GAZ DE PETROLE SA (cf. N° 535 p. 24) a procédé à une rationalisation de ses intérêts dans le secteur de la distribution des appareils de chauffage et d'éclairage à gaz destinés au camping en fusionnant ses filiales (quasi absolues) STE DE DISTRIBUTION DE COMBUSTIBLES-SODICOM Sarl (Paris), STE DE DISTRIBUTION & DE VENTE D'APPAREILS MENAGERS & INDUSTRIELS DU CENTRE-DIVAMIC SA (St-Pourçain-sur-Sioule/Allier), STE D'APPAREILS MENAGERS & INDUSTRIELS DE L'ARTOIS-SAMIA Sarl (Dainville-les-Arras/Pas-de-Calais), STE D'APPAREILS MENAGERS & INDUSTRIELS DE SAVOIE-SAMIS Sarl (Chambéry/Savoie) et STE DE VENTE D'APPAREILLAGE & DE GAZ CAMPING-SOVEGAC SA (Paris) au profit de cette dernière qui, en rémunération d'actifs globaux estimés (bruts) à F. 6,2 millions, portera son capital à F. 2,15 millions.

PRIMAGAZ a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 239,3 millions, celui des sociétés fusionnées s'étant établi à F. 22,6 millions.

TRANSPORT

(575/35) Le groupe d'Utrecht S. H. V. -STEENKOLEN-HANDELSVEREENIGING N. V. (cf. supra p. 17) s'est assuré le contrôle absolu à Rotterdam de la société d'entrepôt et stockage UNITCENTRE N. V. (cf. N° 501 p. 40) en y reprenant au groupe N. V. FURNESS de Rotterdam (cf. N° 522 p. 41) sa participation de 50 % (à travers la filiale ROTTERDAMSCHER STUWADOOR MIJ. -R. S. M. N. V. - cf. N° 498 p. 40).

(575/36) Filiale à 99 % à Paris de l'entreprise de prestation de services en mer N. V. DIENSTVERLENING BUITENGAATS N. V. de Rotterdam (cf. N° 538 p. 26) et affiliée pour le solde aux actionnaires de celle-ci, - à savoir : CIE DELMAS VIELJEUX SA de Paris (cf. N° 574 p. 22), CIE GENERALE D'EQUIPEMENTS POUR LES TRAVAUX MARITIMES SA de Paris (filiale paritaire des groupes de Paris STE FINANCIERE DU ROSARIO SA et de New York LONG CORP. - cf. N° 384 p. 18) et HUDIG & PIETERS ALGEMENE SCHEEPVAARTMIJ. N. V. de Rotterdam (cf. N° 469 p. 30) - l'entreprise d'avitaillement de plateformes de forage en mer OFFSHORE MARINE SERVICE FRANCE-OMSF Sarl a été dissoute, et sa liquidation confiée à MM. Jacques Sagne et Maxime Michaux.

(575/36) La DEUTSCHE BANK AG de Francfort (cf. N° 572 p. 28) a cédé une partie de son contrôle sur le groupe de transport de Hambourg HAPAG-HAMBURG-AMERIKANISCHE PAKETFAHRT AG (cf. N° 568 p. 40), dont la fusion (cf. N° 559 p. 47) avec l'armement de Brême NORDDENTSCHER LLOYD est devenue effective. La nouvelle HAPAG-LLOYD AG de Hambourg (siège social) et Brême (siège administratif - cf. N° 569 p. 34) lui est ainsi affiliée pour 30 %.

Se plaçant au huitième rang des compagnies de navigation dans le monde, HAPAG-LLOYD exploite une flotte de 114 navires jaugeant 1 million de tonnes et elle réalise un chiffre d'affaires annuel de DM 1 milliard.

VERRE

(575/36) Une concentration des intérêts verriers en Italie (cf. N° 560 p. 47) du groupe français CIE DE SAINT GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA (cf. N° 574 p. 38) intéressera les entreprises VETRERIA LATINA SpA et SAVAS SpA qui seront absorbées par la filiale de Milan LUIGI FONTANA & C° SpA au capital de Li. 942 millions (cf. N° 436 p. 37).

SAINT GOBAIN, qui contrôle également à Milan VETRERIA ITALIANA BALZARETTI MODIGLIANI SpA (usine à Besana in Brianza), a fait récemment apport de sa succursale de Pise et Caserta à sa filiale de portefeuille de Turin STA PARTECIPAZIONI VETRARIE-S. P. V. SpA (cf. N° 519 p. 37) : transformée en FABBRICA PISANA SpA, celle-ci a transféré son siège à Pise.

DIVERS

(575/37) Spécialiste de récupération et traitement de déchets industriels (textiles, métaux, plastiques, caoutchouc, papier, bois, etc ...), le groupe suédois PERSONER A/B, qui a récemment mis fin aux activités de sa filiale de Paris WIRACO SA (cf. N° 556 p. 41), y a installé une nouvelle WIRACO Sarl (capital de F. 20.000) que gère M. Claude Striffing, liquidateur de la précédente.

Animé par M. A. Raihle, le groupe possède des filiales WIRACO à Lausanne, Barcelone et Hoogezand/Pays-Bas ainsi que WILLIAM RAIHLE à Hambourg et Dewsbury/Yorks.

(575/37) Le groupe allemand d'orfèvrerie, cristallerie, porcelaine, récipients réfractaires, etc ... ROSENTHAL AG de Selb (cf. N° 563 p. 41) a étoffé ses intérêts en Autriche en créant à Neuzeug/Steyr la filiale ROSENTHAL STUDIO GmbH & C° (capital de Sh. 100.000), que dirige M. Gottfried Aumayer et qui est spécialisée, comme la filiale ROSENTHAL STUDIO GmbH de Selb, dans les coffrets à couverts et décorations céramiques pour l'ameublement.

Dans le pays, la fondatrice a depuis 1969 une représentation à Salzburg de sa Division "Thomas", assurée par la firme THOMAS VERTRIEBS GmbH (cf. N° 532 p. 23), ainsi que des intérêts dans les firmes KRISTALL PORZELLAN HANDELS GmbH (Salzburg) et NEUZEUGHAMMER AMBOSSWERK AG (Neuzeughammer).

(575/37) Membre à Bruxelles du groupe immobilier belge qu'anime M. Charles de Pauw (cf. N° 569 p. 28), la compagnie WORLD TRADE CENTER SA (cf. N° 501 p. 21) s'est assurée une participation de 14,2 % dans l'entreprise d'organisation de congrès, symposiums, colloques, etc ... BELGIAN ORGANIZING CENTRE SA de Bruxelles (cf. N° 248 p. 28) - filiale à 50 % de la compagnie aérienne SABENA-SA BELGE D'EXPLOITATION DE LA NAVIGATION AERIENNE (cf. N° 535 p. 40) - à l'occasion de l'augmentation de son capital à FB 1,4 million.

La CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA (groupe BANQUE LAMBERT - cf. N° 569 p. 31) et la S.N.C.B.-STE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (cf. N° 384 p. 36) y ont corrélativement réduit leurs participations à 16 % et 5,25 % respectivement.

(575/38) Un accord de licence conclu aux Pays-Bas entre la firme britannique FLEXO PLYWOOD INDUSTRIES Ltd (Chingford), membre depuis 1967 du groupe de Liverpool THE BEAVER GROUP Ltd, et la société d'Albasserdam et Krimpen a/d Ijssel VAN DER GIESSEN-DE NOORD N.V. (cf. N° 382 p. 31) assure à celle-ci les brevets de celle-là pour la fabrication et la distribution chez les Six de panneaux "Cargo" et matériaux pour corteneurs, emballages, construction navale et aménagements intérieurs en contreplaqués renforcés de fibre de verre.

(575/38) Spécialiste d'installation de machines et outillages pour réparation de chaussures, blanchisserie, teinturerie en même temps que prestataire desservices les plus divers (photocopie, horlogerie, remailage de bas, plastification de documents, reliure, etc ...), le groupe D.W. PHILLIPS INTERNATIONAL SA (anc. PHILLIPS-RYAN INTERNATIONAL SA) de Luxembourg (cf. N° 449 p. 31), qu'anime M. Donald W. Phillips (Monte Carlo), a procédé à une rationalisation de ses intérêts à Paris en dissolvant sa filiale MISTER MINT SERVICES Sarl, dont il avait récemment confié le contrôle à une autre filiale, LES SERVICES ASSOCIES Sarl (Paris).

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Aachener & Münchener-Feuer Versicherungs	P. 13	Dielette-Etudes techniques & Financières	P. 26
Alspi	28	Die Werbe	33
American Investors Fund	25	Dow Corning	16
Anaconda	30	Editions du Rond Point	20
Anic	16-34	Elektronik System	29
Astrodata	23	Emesco Dental	18
Automated Parking & Storage Belgium	19	Entreprise Jean Lefebvre	23
Auxiliaire d'Investissements & d'Organisation	28	Eternit	33
Auxiliaire de Navigation	27	Etude & Topométrie	18
Banexi	30	Eurogestor	26
Banque de l'Indochine	26	European Hôtel Corp.	35
BASF	16	Européenne pour les Réalisations Immobilières	14
Bastogi	32-25	Fabbri (Fratelli)	21
Bekaert	24	Farbwerke Hoechst	32
Belgian Organizing Centre	37	Faulkner, Dawkins & Sullivan	27
Blin & Blin	34	Ferodo	19
Bosch (Robert)	18-19	Fiat	13
Bouwmaterialen "I. V. B."	15	Flexo Plywood Industries	38
Bowles Engineering	13	Flug Elektronik	23
Bull	23	Fininfor	24
Caboto	26	Fontana & C° (L.)	36
Cassa Rurale & Artigiani di Treviglio	24	Forges de Châtillon Commentry- Biache	30
Charles of the Ritz	31	Française des Pétroles	27
Chatillon	34	Française pour le Traitement des Informations Financières	27
Cheni	29	Gallaher	34
Chimique de Gerland	33	General Automation	23
Citroën	13	General Electric	23
Cofica	28	General Fund	25
Commerciale Sèvres Bellevue	28	Générale des Encres	16
Compagnie Bancaire	38	Générale Sucrière	29
Compagnie du Nord	29	General Telephone & Electronics	21
Control Data	24	Glacières de Paris	27
Corset (Ets)	24	Grain & Seed Holdings	39
Costan Refrigerazione	20	Hapag Lloyd	36
Crédit Commercial de France	28	Heraeus (W. C.)	30
Crédit Général de Belgique	25	Hollandsche Beton Groep	15
Dafsa	27	Honeywell	23
Delecourt & Fils (A.)	14	Hoogovens	15
D. P. R. Holding	15	Hopt (R. & E.)	21
Deutsche Bank	36		

Infratest	33	Nazionale Sviluppo Imprese Indus-	
Industrielle des Silicones	16	triali	26
International Computers	24	Nederlandsche Lloyd	13
International Investments Associates	26	Newgrain	29
Internationale pour l'Informatique-		Northgate Exploration	23
CII	24	Northfield Mines	29
Istituto Finanziario Industriale	21	Oceanic Shipstores	17
Istrumenti di Misura C. G. S.	22	Officine Galileo di Marghera	26
Italiano Finanziamenti Industriali	26	Offshore Marine Service France	36
I. T. E. Imperial	33	Ostyn Marke	14
Italiana Condotte d'Acqua	25	Papeteries de Virginal	31
Iranian Selection Trust	25	Papierfabriek Gennepe	31
Kali Chemie	39	Persöner	37
Kanegafuchi Chemical Industry	16	Petrofina	32
Knorr-Bremse	19	Peugeot	13
Kodanska	21	Phillips International (D. W.)	38
Kreba Italiana	17	Phillips Petroleum	32
Kredietbank	25	Pierburg (Alfred)	19
Laboratoires de Carbo-Synthèse	17	Plan & Form	14
La Fondiaria	26	Portland Zementwerke Heidelberg	15
Laminaires de Longtain	39	Primagaz	35
La Mure	18	Ready Made	34
Lanvin	31	Renault	14
Lazard Frères	26	Rhône Poulenc	16
Leach	22	Rohde & Schwarz	23
Lesieur	28	Röhm & Haas	16
Letheren France (A. W.)	14	Rosenthal	37
Librairie Marcel Didier	21	Saifi Finanziaria	21
Lips & Gispert	31	Saint-Gobain-Pont-à-Mousson	36
Lodge Service (Holdings)	17	S. B. International	14
Lucas (Joseph)	19	Schneider	30
Maschinen Im- & Export	19	Schwarzkopf (Hans)	32
Max Hueber Verlag	21	Sealed Motor Construction	18
Mead (The)	31	Seber-Prodotti Veterinari &	
Mecatex	34	Zootechnici	32
Medtronic	22	Sedes Stalenmeubelenfabriek	31
Metafram	30	Siemens	21-23
Metalwerk Plansee	30	Silver Eureka	29
Michelin	13	S. M. C. (France)	18
Mister Minit Services	38	Société Générale	27
Modulex	33	Sprague Electric	22
Mondadori (Arnoldo)	21	Standard Elektrik Lorenz	23
Montedison	16-26-34	Stanwick	24
Moulinex	18	Steenbakkerijen Van Biervliet	14
Multiflex	30	Steenkolen Handelsvereniging	17-35

Stemmler Imex	17	Van der Giessen-De-Noord	38
Strabag Bau	14	Van Schuppen (Gebr.)	34
Suez	27	Van Vliet & Van Dulst	15
Tecalemit	20	Viyella International	34
Tecnoma	30	Weiler Italia	15
Teldix	23	Western Marine Electronics	24
Teledyne	18	Westfield Minerals	29
Terca	14	Wiggins Teape	31
Terrebois	15	Winchester Electronics	22
Tissages Lesur	34	Wiraco	37
Transformations Chimiques & Plastiques	33	World Trade Center	37
Unione Cartiera & Cartotecnica Italiana	31	Württembergische Metallwaren- fabrik	29
Unipol	28	Zementwerk "Ilse"	15
Unitcentre	35		

